Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Chronologie des faits

La mention S suivie d'un chiffre fait référence à des documents déjà publiés par quatre autres centres de recherche ou d'information, le chiffre renvoyant pour chacun de ces centres au sommaire chronologique des documents dont la liste figure p. 863.

La mention D fait référence aux documents publiés par ordre chronologique dans la présente revue, liste et textes de ces documents figurant page 868.

JANVIER

1/1. Les activités de l'Union minière du Haut Katanga sont reprises par la « Société générale congolaise des Minerais » créée par le Gouvernement congolais le 31 décembre 1966. Soixante pour-cent des actions seront détenues par l'Etat, le reste étant laissé à la souscription.
Le Gouvernement belge annonce, dans un communiqué, qu'il prendra les mesures les plus appropriées pour la protection des intérêts belges.

4/1. La commission militaire mixte, présidée par M. De Boodt, après avoir entendu M. Poswick exposer le plan de réforme qu'il a soumis en décembre dernier à la conférence des ministres de l'OTAN à Paris, décide de mettre fin à ses travaux, sa mission étant rendue sans objet.

9/1. Message radiotélévisé de M. Vanden Boeynants. Il annonce des « mesures graves et impopulaires ». (D)

11/1. La délégation permanente des 4 mouvements wallons fixe ses options quant au futur statut de Bruxelles. Dans un cadre régional, la représentation bruxelloise au niveau de l'Etat ne pourra altérer la parité. (S2)

12/1. Le bureau de la C.S.C. décide de présenter la candidature de M. Honoré Van Steenberge à la présidence de la C.S.C., en remplacement de M. Auguste Cool.

13/1. Le Conseil des Ministres adopte le principe de l'institution dans les départements ministériels d'un administrateur budgétaire, directement responsable devant le vice-premier ministre et ministre du budget de la gestion budgétaire.

14/1. *Le Peuple* fait écho à une réunion de parlementaires socialistes wallons et de membres wallons du bureau du P.S.B. M. J.J. Merlot y préconise d'autres formules que celles instaurant un fédéralisme à 2 ou à 3 : dédoublement de certains ministères (Travaux publics, Affaires écono-

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

miques, ...), un ministre résidant wallon. Un groupe restreint est constitué, chargé d'élaborer un avant-projet de rapport.
Le comité directeur du L.V.V., approuvant le rapport Kint, répète qu'il faut assainir la situation linguistique dans l'administration et dans l'enseignement avant d'engager des pourparlers sur les dispositions linguistiques dans l'agglomération bruxelloise.

Dans *Wij,* M. Van der Elst expose les raisons qui ont motivé le refus de la V. U. de venir exposer à la C.P.A.R.C.L. ses vues en matière de relations communautaires.

15/1. Cinquième anniversaire du P.L.P. sous le signe de l'unité du pays et de l'assainissement des finances publiques. M. Vanaudenhove déclare n'être pas opposé aux pouvoirs spéciaux.

16/1. Dans un memorandum consacré à la décentralisation économique, l'« Economische Raad voor Vlaanderen » se prononce pour une adaptation des organes existants, plutôt que pour la création de nouvelles institutions ; les conseils économiques provinciaux et les intercommunales devraient avoir plus de pouvoirs. L'« Economische Raad voor Vlaanderen » voudrait être reconnu comme organe coordinateur des initiatives qui seraient prises en région flamande. (D)

17/1. L'Action commune socialiste publie un memorandum définissant une véritable politique des prix et du pouvoir d'achat, et présenté par Léo Collard, comme l'alternative du P.S.B. aux « tromperies » du gouvernement.

18/1. Un accord (approuvé et modifié par le gouvernement) est réalisé en ce qui concerne la fusion des charbonnages limbourgeois. La nouvelle société s'appellera « Kempische steenkolenmijnen ».

20/1. Le conseil des ministres approuve un projet de loi sur l'ensemble duquel il engage sa responsabilité et qui comporte des mesures d'ordre économique et social, des assainissements et des recettes nouvelles.

21/1. Grève des guichetiers postaux organisés par le front commun syndical CSC-FGTB et la Fédération postale affiliée au Syndicat unique, pour obtenir la fermeture des guichets le samedi.

23/1. La « Vereniging van Vlaamse Professoren » (VVP) signe avec la « communauté de la section française de Louvain » un accord énonçant 5 garanties préalables au transfert de la section française de l'UCL vers Ottignies. (D)

24/1. A la Chambre, M. Collard interpelle le gouvernement sur « la contradiction flagrante existant entre les déclarations récentes du gouvernement affirmant que le budget de 1967 est en équilibre, et l'annonce actuelle d'impôts nouveaux ». Après quoi l'ordre du jour de la majorité PSC-PLP est adopté par 116 voix contre 75.

25/1. Au cours d'une conférence de presse, M. Vanaudenhove demande un effort d'assainissement et le réexamen des conséquences financières du Pacte scolaire, et propose une délégation de pouvoir pour l'amendement de certaines lois.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

La sous-commission permanente de la CPARCL reçoit une délégation de la conférence des bourgmenstres de l'agglomération bruexeloise. M. Richet y suggère notamment la création d'un conseil d'agglomération provisoire.

26/1. Le gouvernement dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi n° 356 qui tend à attribuer « certains pouvoirs au Roi en vue d'assurer la relance économique, l'accélération de la reconversion régionale et la stabilisation de l'équilibre budgétaire ».

28/1. A Namur, manifestation organisée avec le concours de tous les mouvements sociaux économiques et politiques de la province. Orateurs : MM. A. Humblet, R. Lonnoy, Coulonvaux, A. Genot, Martin, Remacle, R. Close.

30/1. Le bureau du PSB dénonce le projet n° 356 du gouvernement, projet anti-constitutionnel, qui vise à couvrir le déficit budgétaire par des impôts nouveaux et qui est inutile en matière d'expansion économique.

31/1. A l'issue de la réunion des groupes parlementaires PLP, M. Gillon déclare que ceux-ci ont estimé, à l'unanimité moins 1 voix et 1 abstention, que le projet de loi sur les pouvoirs spéciaux ne pouvait être adopté sans d'importantes modifications. Ces groupes attendront de connaître le sort réservé à ces modifications pour prendre une position définitive. Le principe d'impôts nouveaux rencontre une forte opposition au sein du PLP.

FEVRIER

1/2. Une commission spéciale de la Chambre composée de 27 députés (11 PSC, 9 PSB, 6 PLP, 1 VU) commence la discussion du projet n° 356. M. Lefère propose une date limite aux pouvoirs spéciaux : fin octobre 1967.

2/2. A l'issue de la réunion du Comité national du PSC, M. Houben déclare qu'il ne peut être question d'un projet de rechange au projet 356.

3/2. Manifestation et meeting du FDF à la Madeleine « contre une domination flamande et pour le rétablissement des libertés fondamentales et le renouveau des institutions ». M. Perin y réclame un référendum à Bruxelles et dans les Fourons.

4/2. Le conseil général du PSB approuve les positions du bureau du parti en ce qui concerne le projet 356. (S1)

9/2. A la Chambre, la majorité se divise à propos d'un vote au sujet du budget de la Défense nationale. PSC et PSB votent contre le PLP qui avait déposé un amendement au budget de la Défense nationale, le gouvernement étant mis en minorité par 101 voix contre 69.

La Cour de Strasbourg se déclare compétente en ce qui concerne les requêtes introduites par des francophones contre l'Etat belge en matière de législation sur l'emploi des langues dans l'enseignement.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

10/2. Le gouvernement, annonce M. Vanden Boeynants, déposera un amendement limitant le délai des pouvoirs spéciaux à la date du 14 novembre 1967.

13/2. Une conférence à Charleroi, organisée par le Front commun syndical FGTB-CSC, à la suite de la manifestation du 12 décembre 1966, groupe 80 personnalités représentatives des milieux syndicaux, patronaux, économiques et sociaux de la région. Il est décidé de créer un groupe de travail chargé de dégager la synthèse de toutes les études faites jusqu'à présent. (S4)

Le comité exécutif du MOC exprime sa méfiance à l'égard des pouvoirs spéciaux et demande un renforcement de la répression de la fraude fiscale.

14/2. *Het Laatste Nieuws* publie une étude de M. Cappuyns, vice-gouverneur du Brabant, sur le statut de Bruxelles. (D)

17/2. *Le Peuple* annonce que M. Leburton succède à M. Lemaire en tant que président du conseil d'administration du journal.

18/2. *Le Moniteur* publie un arrêté royal Grootjans portant création de 10 écoles primaires de langue néerlandaise avec section gardienne à Bruxelles.

Conférence économique de la région du centre, à l'initiative des mandataires des milieux économiques, sociaux, syndicaux, culturels et politiques de la région. (S4)

19/2. Au congrès du PSC, M. Houben est élu président national (par 484 voix contre 62), M. Parisis président de l'aile wallonne et M. Vandekerckhove président de l'aile flamande.
Une motion de confiance aux ministres sociaux-chrétiens est adoptée à propos du projet de loi 356. (S1)

21/2. La commission spéciale de la Chambre vote le projet 356 majorité contre minorité. Le groupe socialiste joindra un vote de minorité au rapport.

Le Moniteur publie les arrêtés royaux d'exécution de la loi du 14 juillet 1966 d'aide exceptionnelle aux régions défavorisées.

22/2. L'assemblée des mandataires du PLP de la Chambre et du Sénat approuve à l'unanimité le principe d'une négociation entre les partenaires gouvernementaux allant plus loin que le projet 356 dans le domaine de l'assainissement des finances publiques (pacte scolaire, hôpitaux, A.M.I. ...) et donne un blanc-seing à M. Vanaudenhove en la matière.
Un accord sur le vote discipline est acquis par 45 voix contre 14 et 2 abstentions. Une motion finale réservant la décision définitive fait l'unanimité à l'exception des voix de MM. Demuyter, Evrard et Mundeleer. (D)

23/2. M. Vanden Boeynants déclare, devant le groupe PSC de la Chambre, qu'il n'acceptera pas un vote conditionnel du projet 356.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

25/2, Au conseil élargi du MPW à Salzinnes, M. J. Yerna déclare que le MPW et les socialistes wallons doivent se mettre d'accord sur un programme minimum commun.

26/2. Les régionales wallonnes de la FGTB, réunies à La Louvière en séance plénière, réclament « une réforme des institutions politiques, économiques, sociales et culturelles telle qu'elle permette à la Wallonie de prendre directement ses responsabilités en obtenant les moyens institutionnels et autres d'assurer sa reconversion économique et son expansion future ». (S4)

27/2. M. Vanaudenhove soumet à M. Vanden Boeynants deux documents concernant, l'un les perspectives budgétaires pour 1968 et 1969, l'autre les lois à modifier pour réaliser les assainissements estimés nécessaires et les arrêtés royaux à prendre dans le cadre du projet 356.

28/2. M. Van Elslande annonce un plan d'expansion culturelle néerlandaise dans la capitale.

Lors de l'examen des articles du budget des Travaux publics, un amendement Snyers est rejeté par 76 voix (PSC + VU) contre 52 (PLP, PSB ...) et 1 abstention.

MARS

1/3. Les groupes parlementaires PLP décident de voter le projet 356 par 71 voix contre 7 (MM. Delforge, Demuyter, Evrard, Gillet, Mundeleer, Hulet, Defraigne) et 1 abstention (M. Vreven).

4/3. La Chambre adopte le projet n° 356 par 118 voix contre 87 (PSB, VU, PCB, FDF, PW et 4 PLP : MM. Evrard, Mundeleer, Demuyter et Defraigne).

6/3. Le bureau permanent du PLP décerne un blâme aux députés «rebelles».

L'entreprise américaine « Amoco » décide de s'installer à Geel.

7/3. La commission spéciale du Sénat entame la discussion du projet n° 356. Lors d'une émission télévisée avec MM. Collard et Vanaudenhove, M. Houben précise que les positions du PSC et du PLP ne sont pas concordantes en matière de dépenses de l'Etat. Il ne s'agit pas, pour le PSC, de modifier des lois existantes mais de mieux les appliquer, de rationaliser et d'éviter les gaspillages.

8/3. M. Persoons est coopté au sein du comité national du PSC par 7 voix contre 5.

A la Chambre, lors de la discussion du budget des Affaires économiques, M. Spinoy critique les thèses fédéralistes des socialistes wallons.

Devant la fédération du PLP de Verviers, M. Vanaudenhove déclare que l'appui du PLP au gouvernement est conditionnel.

9-10/3. Congrès des socialistes wallons à Tournai. Sur le plan économique, les résolutions adoptées revendiquent la mise en place d'une « société

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker.

wallonne de développement et d'investissement » et d'un « bureau de planification ». En matière de réforme politique, elles réclament un exécutif communautaire (matières économiques et culturelles), un conseil régional composé des parlementaires locaux et des représentants des pouvoirs provinciaux et des milieux économiques et sociaux. Une partie des résolutions, enfin, demande que la réorganisation des structures socialistes tienne compte de l'existence des communautés. (S1 et S4)

15/3. Le CMCES s'occupe de la préparation et de la mise au point des arrêtés à prendre en exécution du projet n° 356.

L'ASBL-Wynen fait au comité de gestion des soins de santé de l'INAMI des propositions concrètes permettant d'éviter toute discrimination de remboursement lorsque les soins sont donnés par des médecins qui pratiquent dans les zones dites « non-engagées ». (S3)

18/3. La fédération médicale Henrard menace de convoquer les états généraux des médecins contre le projet Hulpiau sur l'art de guérir (pr. n° 356). (S3)

Congrès extraordinaire de la FGTB à Bruxelles. Vote d'une résolution marquant l'opposition de la FGTB au projet 356.

18-19/3. Congrès de la fédération PLP de Bruxelles. Les résolutions adoptées exigent la gestion de Bruxelles par ses habitants, ce qui exclut la parité linguistique au sein des organes administratifs des communes bruxelloises (sans la mettre en cause en ce qui concerne les services centraux de l'Etat et les services régionaux abrités par la capitale).

Les résolutions exigent en outre la délégation de certaines compétences communales à un conseil urbain, pouvoir coordinateur de l'agglomération, et rappelent la fidélité du PLP bruxellois au compromis de Liège.

Le congrès charge une commission d'établir une planification de l'enseignement de langue française et néerlandaise dans la région bruxelloise. M. Risopoulos propose une consultation populaire à Bruxelles. (D)

22/3. Une motion de 300 délégués liégeois de la Centrale chrétienne des Métallurgistes condamne la carence de la politique économique du gouvernement et dénonce le projet n° 356.

La Chambre vote le projet créant un évêché de Hasselt par 115 voix contre 76 (dont 13 PLP) et 2 abstentions (PSC).

23/3. Installation d'un comité permanent des fédérations socialistes wallonnes du PSB. Le comité décide notamment d'assumer une action en coordination avec la régionale wallonne de la FGTB.

23/3. Le Sénat adopte le projet 356 par 100 voix contre 52 et 7 abstentions. 2 PLP (MM. Lahaye et Vreven) votent contre le projet et 2 PLP s'abstiennent (MM. Ancot et Ansiaux).

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

AVRIL

3/4. La VU publie un « plan de développement socio-économique pour la

/4. La VU publie un « plan de développement socio-économique pour la Flandre ».

4/4. *Le Moniteur* publie le texte de la loi sur les pouvoirs spéciaux.
Le PSB publie une brochure sur le développement économique du Limbourg.

7/4. *La Wallonie* publie une proclamation des régionales liégeoises de la FGTB et du PSB par laquelle celles-ci s'engagent à lutter ensemble en vue de la réalisation du programme suivant : — société wallonne de crédit, bureau wallon de planification, décentralisation des pouvoirs dans les domaines de la politique économique, sociale, des travaux publics ... ; — réalisation prioritaire de l'infrastructure indispensable ; — une assemblée et un exécutif wallons.
Appel à une manifestation commune le 1er mai.

8/4. Du 4 au 8 avril, M. Nikezic, ministre yougoslave des Affaires étrangères, a séjourné officiellement en Belgique. Il y a rencontré MM. Harmel, Vanden Boeynants et De Winter. Accord en vue de la conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et d'une impulsion nouvelle à donner à la commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

8/4. Congrès du PSC de la province du Limbourg. Une résolution réclame la création d'ici 1975 de 45.000 nouveaux emplois et la réalisation rapide des projets déjà exprimés en matière d'infrastructure, de reconversion et d'aménagement du territoire.
En matière d'enseignement il y est revendiqué la création de candidatures dans la perspective de l'établissement d'un centre universitaire complet.

9/4. M. H. Humphrey, achevant sa tournée des principales capitales européennes, s'entretient avec MM. Vanden Boeynants, Harmel, Van Elslande, sur les problèmes de l'OTAN, du Kennedy-round, du traité de non-prolifération des armes nucléaires et des relations Est-Ouest.

A Bruxelles, clôture du 11e congrès national de la VU. Sur le plan politique, rejet de toute formule de fédéralisme à 3, Bruxelles ne pouvant être reconnue comme une troisième entité politique. Sur le plan culturel, les résolutions s'attachent à l'enseignement universitaire, préconisent la création d'un « réseau national d'enseignement pluraliste » et la dépolitisation de la fonction publique. En matière économique, la VU réclame la création d'un bureau flamand de planification basé sur les activités des organismes régionaux existants, sous la supervision du conseil économique. La réforme de la SNI (2 sections autonomes), la nationalisation des secteurs de l'énergie, le contrôle des holdings, la cogestion des travailleurs dans les entreprises ... (S2)

10/4. La fédération liégeoise du PCB s'associe à l'appel des régionales liégeoises de la FGTB et du PSB.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker.

La commission spéciale de l'expansion universitaire du CNPS examine un rapport établi par les fonctionnaires de cet organisme (secrétariat) sur les problèmes posés pour la mise au point de la nouvelle loi d'expansion universitaire de 1968. Le rapport n'a pas tranché les questions d'implantation et de financement.

11/4. Le conseil de la fédération bruxelloise du PSB vote une résolution dont une branche (adoptée par 41 voix contre 0 et 3 abstentions) stipule que « les habitants de Bruxelles et de la région sont des Belges à part entière et que leur sort ne peut être fixé en dehors de leur consentement ».

Une autre branche de la résolution (adoptée par 35 voix contre 0 et 9 abstentions) souligne la nécessité de l'existence à Bruxelles de deux réseaux d'institutions d'enseignement qui répondent en nombre et en qualité aux besoins de la population. Elle affirme en outre que la liberté du père de famille doit être assurée en ce qui concerne le choix de la langue de l'enseignement de son enfant.

Suite au vote, M. Gelders, bourgmestre de Vilvorde, démissionne de la présidence de la fédération bruxelloise du PSB. (D)

12/4. La conférence des bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, à l'unanimité (11 PLP, 5 PSB, 3 PSC), propose la création d'un conseil d'agglomération élu par les conseils communaux et compétent pour la police, la voirie, l'urbanisme et la circulation, et celle d'un conseil culturel consultatif.

En ce qui concerne l'emploi des langues dans l'enseignement, adoption du principe de la liberté de choix du père de famille en même temps qu'est retenue la possibilité de créer des écoles « mixtes sur le plan linguistique ».

Dans l'administration, deux principes sont admis : — les communes doivent respecter l'égalité des droits individuels des francophones et des néerlandophones ; — elles ont le droit, dans le cadre de l'autonomie communale, de prévoir et d'organiser leurs services en fonction de cette obligation, suivant leurs moyens et leurs méthodes propres et eu égard aux besoins réels de la population.
Ces conclusions seront présentées à la CPARCL.

15/4. Dans la presse socialiste, M. Léo Collard note que le bluff s'écroule, que les milliards d'impôts nouveaux, non seulement ne serviront pas à la relance économique mais ne suffiront pas à équilibrer le budget. Le point d'équilibre entre le PSC et le PLP devenant de plus en plus difficile à maintenir, le socialisme doit se présenter comme l'alternative d'expansion économique et de progrès social susceptible de rallier le plus grand nombre.

18/4. Signature au CCE de la convention créant le comité de concertation de politique sidérurgique.
Parmi les objectifs, déclare M. Vanden Boeynants, figurent l'élaboration d'un programme coordonné d'investissements, l'étude des conditions d'alimentation de notre industrie en matières premières et des possibilités d'amélioration de celles-ci ainsi que l'examen des conséquences

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

sociales et régionales des options qui auront été prises dans le cadre du programme. (D)

A la Chambre, interpellation de MM. Perin (PW), Terwagne (PSB), Magnée (PSC), Timmermans (PCB) et Delruelle (PLP) sur l'implantation de l'usine Amoco à Geel.

19/4. Au *Moniteur* paraissent les premiers arrêtés pris en exécution de la loi sur les pouvoirs spéciaux.
Les mesures concernent notamment :
— la création d'un fonds d'expansion économique et de reconversion régionale et d'un bureau permanent de prospection des investissements étrangers ;
— des mesures relatives à la promotion des exportations et à la mobilisation des capitaux ;
— des mesures de contrôle des parastataux, de l'octroi et de l'emploi des subventions ;
— des mesures d'assainissement dans l'enseignement ;
— des augmentations des impôts indirects.

Un manifeste signé par 31 personnes appartenant aux milieux universitaires et politiques flamands (citons : MM. Craeybeckx, Fayat, B. Van Hoorick, Poma, d'Haeseleer, Van Cauwelaert, Verroken, De Somer et Massart) souhaite que la nouvelle loi sur l'expansion universitaire soit une loi-cadre prévoyant des étapes dans le cadre d'une programmation effective. (S2)

20/4. Meeting du FDF à Bruxelles sur le thème « Solidarité Bruxelles-Wallonie » en présence de M. F. Perin.

21/4. Lors d'une réunion d'information à Tubize des mouvements wallons de l'arrondissement de Nivelles, en présence de M. Outers, J. Duvieusart, J. Bary, A. Genot et A. Califice, M. J. Duvieusart propose une assemblée des parlementaires wallons.

25/4. A Bruxelles, manifeste d'un groupe de croyants et non-croyants progressistes flamands, le comité d'action démocratique. Les signataires se prononcent en faveur d'un régime socialiste, d'un « fédéralisme démocratique à deux avec un statut sui generis pour Bruxelles », et d'une université unilingue flamande à Louvain. (S2)

27/4. Dépôt sur le bureau de la Chambre d'une proposition de loi Demuyter, Piron, Mundeleer, Evrard, Delforge et Mergam créant une « communauté urbaine bruxelloise ».

29/4. A l'issue d'un séjour officiel en Hongrie de M. P. Harmel, un communiqué annonce la signature d'un accord commercial Benelux-Hongrie et un accord de coopération économique, industrielle et technique entre l'UEBL et la Hongrie.

MAI

3/5. Publication au *Moniteur* de l'article qui rend officiel le texte néerlandais de la Constitution. (S2)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker.

5/5. Du 2 au 5, M. Harmel séjourne officiellement en Tchécoslovaquie.
Des vœux sont émis par les ministres des Affaires étrangères de Belgique et de Tchécoslovaquie en faveur d'une solution pacifique du problème vietnamien, basée sur les accords de Genève de 1934, de la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne et la coopération et de la conclusion du traité de non-prolifération des armes nucléaires.
Signature d'un accord commercial et espoir d'un accord de coopération scientifique et technique.

6/5. A Bruxelles, congrès extraordinaire du CEW consacré à « l'économie wallonne dans son contexte belge et européen ».
Rapports : MM. Delperée, secrétaire général au Ministère des Travaux publics ; Mineur, administrateur-délégué du CEW ; Persoons, directeur de la Banque de Bruxelles ; De Smaele, président du CCE ; Romus, fonctionnaire de la C.E.E.
M. Persoons met l'accent sur la nécessité du renouvellement du CEW ; il souhaite une meilleure représentation des forces économiques et sociales et le regroupement provincial des organisations régionales.
La résolution finale rappelle les causes du déclin économique de la Wallonie, crise aggravée par l'insuffisance des mesures de reconversion de la part de l'Etat belge dans lequel le peuple wallon se trouve minorisé sur les plans politique, économique et social, et énumère une série de revendications, parmi lesquelles la parité d'influence et l'équilibre des budgets dans l'élaboration du programme d'infrastructure, ces mesures devant être garanties par un minimum d'appuis institutionnels. (D)

7/5. La VVB termine un congrès de deux jours à Bruxelles.
Elle propose un statut spécifique pour Bruxelles comprenant un conseil d'agglomération paritaire, des registres de la population unilingues selon la région de provenance des habitants et des bourgmestres adjoints flamands, nommés par l'Etat.
Il est également question de la situation économique au Limbourg et de l'Université catholique de Louvain.

8/5. Le comité permanent de la conférence économique et sociale de La Louvière organise une manifestation à laquelle participent quelque 200.000 personnes, des ouvriers, des employés et des commerçants de la région du Centre, ainsi que des délégations venues de la région liégeoise, du Namurois, de Charleroi, de Gand et de Louvain.
En tête du cortège, tous les parlementaires de l'arrondissement, quelque 40 bourgmestres, les dirigeants des partis politiques, les responsables syndicaux, ainsi que le doyen de La Louvière et le pasteur protestant.
Un manifeste, qui sera remis au gouverneur du Hainaut, réclame la priorité des priorités pour la région du Centre. (S4)

9/5. A Paris, le comité des plans de défense du Conseil de l'Atlantique-Nord approuve, en l'absence de la France, un ensemble de directives politiques, stratégiques et économiques, destinées aux autorités militaires.
S'y voit consacré l'abandon de la conception des représailles massives au profit de la théorie de la riposte graduée.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

10/5. Par 488 voix contre 62 et 80 abstentions, la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne approuve la décision du gouvernement de déposer une nouvelle demande d'adhésion au Marché Commun.
Assisté par MM. Grootjans et Toussaint, M. Vanden Boeynants préside une réunion des présidents des partis nationaux et des membres de la commission permanente du Pacte scolaire. Ils examinent les travaux de la commission sur la rationalisation de l'enseignement moyen et technique.

11/5. Le comité national du PSC fait le point du problème des relations entre Wallons, Flamands et Bruxellois.
Il estime que l'exécution des conclusions de la Table ronde sur la revision constitutionnelle doit être entreprise sans tarder, dans divers chapitres : réforme des institutions centrales, décentralisation et déconcentration, autonomie culturelle, en vue d'une redistribution des tâches et des pouvoirs.
La décentralisation doit aller de pair avec l'établissement d'un programme économique national. (S1)

12/5. Un accord est signé entre la Belgique et le Shape, par M. P. Harmel et le général Lemnitzer sur les conditions d'installation et de fonctionnement du quartier général en Belgique.

15/5. A Genève, les négociations sur le Kennedy-Round, auxquelles ont participé 54 pays, représentant environ 80 % du commerce mondial, aboutissent à un accord.
Les résultats acquis en matière de libéralisation du commerce mondial concernent en majeure partie le plan industriel, notamment le principe (effectivement appliqué pour de nombreux produits représentant quelque 40 milliards de dollars) d'une réduction tarifaire de 50 %. (S1)

16/5. Election pour la désignation des délégués du personnel aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail.
Les résultats de ces élections ne marquent pas de changement important par rapport à 1963 dans la répartition des sièges entre les 3 organisations syndicales : la CSC, la FGTB et la CGSLB. (S1-S3)

16/5. Lors d'une conférence de presse, le général de Gaulle, à propos de la candidature britannique au Marché Commun, évoque trois hypothèses dont la dernière, qu'il retient, serait d'attendre que la Grande-Bretagne ait mené à terme son évolution intérieure et extérieure, nécessaire à son adhésion.

Deux cent septante travailleurs des Usines Germain-Anglo à La Croyère, spécialisés dans le matériel ferrovière, occupent l'usine. Un manifeste est envoyé au gouvernement qui déclare ne plus tolérer aucune fermeture dans la région et réclame la mise sous séquestre de l'usine. (S3)

18/5. M. Ch. Poswick se rend à Bonn pour y rencontrer M. G. Schroeder et examiner avec lui le problème des dépenses relatives au stationnement des troupes belges en Allemagne.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

20/5. A Charleroi, l'aile wallonne du PSC organise, sous la présidence de M. Parisis, un rassemblement sur le thème : « La seconde révolution industrielle et la Wallonie ».
Des observateurs du PSB et du PLP y ont été invités, mais seul le PLP a répondu à l'invitation en la personne de M. Hannotte.
Rapports de MM. Scheyven, Califice et Magnée, parlementaires. (D)
Après les allocutions de MM. Vanden Boeynants et Houben, le président de la séance énumère — en guise de conclusion — les principes de base qui doivent présider à la reconversion.
Il est réclamé pour la Wallonie une part privilégiée dans les budgets et une certaine autonomie dans l'orientation des dépenses, un renforcement du bureau de programmation et du CEW.
Est annoncée une confrontation entre les trois grands partis pour mettre au point un programme minimum commun. (S1)

21/5. Accompagné de son chef de Cabinet M. Maldague, M. Vanden Boeynants se rend aux usines Germain-Anglo où il s'entretient avec la direction et les délégués ouvriers et employés. (S3)

23/5. Les mandataires communaux et provinciaux du PSC de l'agglomération bruxelloise souhaitent que l'on se base sur l'accord conclu par la conférence des bourgmestres pour établir un nouveau statut pour l'agglomération bruxelloise.
A la Chambre, interpellation de MM. Drumaux, Glineur (PCB), Hurez (PSB), Moreau (PW) et Pêtre (PSC) sur la fermeture des Ateliers Germain-Anglo à La Croyère.

24/5. Seconde réunion des signataires du Pacte scolaire, sous la présidence de M. Vanden Boeynants. Y participent : MM. Houben, Lefère, Vandekerchove et Harmel, PSC ; MM. Collard et Dejardin, PSB ; MM. Vanaudenhove, Delforge et Destenay, PLP.
MM. Grootjans et Toussaint soumettent à la discussion un avant-projet de loi prévoyant une prorogation, moyennant assouplissement, de la loi du 8 juillet 1966 relative au freinage de la construction scolaire.

25/5. Au *Moniteur,* publication du second train d'arrêtés royaux pris en exécution de la loi sur les pouvoirs spéciaux. Il contient des mesures relatives à la mobilisation des capitaux et à l'expansion économique, à la fiscalité et à la stabilisation de l'équilibre budgétaire.

Au Sénat, adoption par 83 voix contre 5 et 19 abstentions du projet de loi créant un évêché à Hasselt. (S2)

27/5. MM. Vanden Boeynants et Harmel se sont rendus en visite officielle à Vienne du 25 au 27 mai. M. Vanden Boeynants promet de se faire l'interprète auprès des autres gouvernements des pays membres du Marché Commun en vue de l'octroi d'un mandat pour la continuation des négociations entre l'Autriche et la CEE.

Le comité politique du PLP, dans un ordre du jour adopté à l'unanimité, déclare que les pouvoirs spéciaux doivent être utilisés pour prendre des dispositions complémentaires en vue de modifier les lois

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

et les réglementations existantes et qu'il ne peut être question d'équilibrer le budget 1968 par la levée de nouveaux impôts.

Les Etats généraux de la Fédération nationale des chambres syndicales, tendance Henrard, réunissent quelques 2.500 personnes, en présence notamment de MM. Defraigne et Jeunehomme, députés PLP, ainsi que d'une délégation de la confédération des syndicats unifiés.
Ils expriment leur volonté « de s'opposer par tous les moyens, y compris au besoin par la grève et l'exode » à la promulgation et la mise en œuvre des projets Hulpiau relatifs à l'exercice de l'art de guérir. (S3)

Déposition de la proposition de loi créant une « communauté urbaine bruxelloise » par M. Demuyter à la Chambre (Ch. 1966-67, 986/1).

29/5. Le Pape Paul VI reçoit MM. Vanden Boeynants, Harmel et Van Elslande. (D)

A Bruxelles, le conseil économique de l'arrondissement organise un colloque consacré au problème de la défense des intérêts de la région.
Y interviennent notamment :
MM. Saint-Remy, Scheyven, de la Vallée Poussin, Laconte, pour le PSC ;
MM. Simonet et Pierson, pour le PSB ;
MM. Gillet, Van Offelen, Risopoulos, Delforge, pour le PLP ;
M. Lagasse, pour le FDF.
Un communiqué annonce que les parlementaires de tous les partis de l'arrondissement de Bruxelles, ainsi que les députés permanents du Brabant se sont réunis et ont échangé leurs opinions.
Il est souhaité que le conseil économique de l'agglomération se transforme en un organisme véritablement représentatif de toutes les forces de la région, de manière à défendre les intérêts de la région bruxelloise.

31/5. Réunion de la commission du Pacte scolaire, en présence de MM. Grootjans et Toussaint.
Les délégués des trois partis réagissent favorablement aux mesures de rationalisation envisagées, il est décidé de charger un groupe de spécialistes, composé de MM. Dejardin, Delforge et Swaelen, d'examiner les propositions qui ont été faites.

La Commission de la révision de la Constitution de la Chambre décide de proposer à la Chambre de suivre le Sénat dans sa décision de tenir compte des abstentions éventuellement émises et partant d'exiger que la majorité des 2/3 soit calculée sur le nombre des membres présents au moment du vote.

JUIN

1/6. L'assemblée générale du personnel de l'Usine Germain-Anglo à La Croyère, par 167 voix contre 65, décide de mettre fin à la grève sur base des engagements écrits pris par le gouvernement en faveur de la continuation des activités de l'entreprise ou du reclassement des travailleurs dans la région. (S3)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Le Conseil des Ministres de l'agriculture des Six adopte les règlements-cadres qui régiront à dater du 1er juillet 1967 les marchés des céréales, de la viande de porc et des volailles.

4/6. Le LVV tient son assemblée générale statutaire sous la présidence de M. D'Haeseleer, député. Celui-ci condamne tout fédéralisme à 2 ou à 3 et surtout tout particularisme bruxellois.

Le LVV, repoussant le plan de la conférence des bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, se prononce

— pour la création d'un organisme supracommunal auquel coopérerait le pouvoir central, avec des représentants élus sur des listes donnant des garanties aux néerlandophones ;
— pour la création d'un conseil culturel paritaire, qui aurait des pouvoirs de décision, notamment en matière d'enseignement ;
— pour l'application des lois linguistiques ;
— en faveur de la création de villes satellites, au Nord pour les flamands et au sud pour les wallons.

5/6. La guerre éclate aux frontières d'Israël avec l'Egypte, la Jordanie et la Syrie.

Le Conseil des Ministres des affaires étrangères des Six nomme M. J. Rey, président de la Commission unique qui remplacera, à dater du 1er juillet 1967, les exécutifs de la CECA, de l'Euratom et de la CEE.

7/6. Création à Bruxelles d'un rassemblement belge pour Israël, patronné par MM. Eyskens, Spaak et Lilar. Une manifestation est annoncée, qui a reçu l'approbation des trois grands partis en la personne des présidents et vice-présidents et de nombreux parlementaires.

Le FDF dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi contresigné par MM. Defosset, Boon et Laloux, et organisant une consultation de la population bruxelloise au sujet d'un statut spécial pour la région de Bruxelles.

8/6. En conclusion d'une interpellation de M. H. Rolin sur la crise au Moyen-Orient, le Sénat adopte à l'unanimité une motion réclamant que « tout soit mis en œuvre pour procurer à Israël la reconnaissance générale de son existence comme Etat souverain et le libre accès aux voies d'eau internationales ».

9/6. Le conseil des ministres décide de réduire de 15 % les engagements prévus par le plan quinquennal des travaux publics en 1967. Le programme sera étalé sur 1968.

12/6. Les parlementaires de tous les partis de l'arrondissement de Charleroi décident de constituer une conférence permanente en vue d'une action commune pour la défense et la promotion de Charleroi, et pour aider à la reconversion économique du pays noir.

Installation d'un collège présidentiel provisoire, composé de MM. Cornet, Devilers et Van Cauwenberghe. (S4)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

13/6. Les parlementaires de tous les partis de la province de Liège décident de réunir un bureau et d'entreprendre une action commune en vue de satisfaire les revendications liégeoises en matière de travaux publics (inscription au budget 1968 des crédits prévus pour l'autoroute Liège-Maestricht ...).

14/6. Le bureau permanent du PLP examine un pré-rapport portant sur les problèmes de décentralisation et de déconcentration.

La direction des « Laminoirs de l'Escaut à Burcht » ayant fait connaître sa décision de fermer l'entreprise à dater du 15 septembre, les ouvriers et employés occupent l'usine. (S3)

15/6. Le CMCES décide de créer un comité de surveillance des entreprises défaillantes et de faire examiner à bref délai les problèmes économiques, juridiques et sociaux posés par les fermetures d'entreprise.

16/6. Le conseil des ministres décide de renouveler pour 2 ans la déclaration de reconnaissance de la juridiction obligatoire de la Commission européenne des droits de l'homme. M. Van Elslande est chargé d'entamer des négociations avec les gouvernements de tous les Etats parties à la convention en vue de mettre au point une solution de caractère général à tous les problèmes auxquels peuvent donner lieu des divergences d'interprétation de la convention.

Réunis sous la présidence de M. Claeys, bourgmestre de Gand, les membres du collège échevinal et des organisations des employeurs et des travailleurs de l'industrie du textile de la région décident de créer un organe d'action permanent en vue d'assurer la viabilité de l'industrie textile.

19/6. M. A. De Staercke, représentant permanent de la Belgique à l'OTAN, transmet le plan de restructuration de l'armée belge à M. Brosio, secrétaire général de l'Alliance.

A Gand, quelque 15.000 personnes participent à la manifestation organisée conjointement par le patronat et les syndicats du secteur textile gantois en vue d'obtenir des mesures de protection de la part du gouvernement.

A la Cotonnière de l'Escaut, la décision de fermeture de l'usine sera suspendue, le lendemain. (S3)

20/6. Le personnel de l'usine « Laminoirs de l'Escaut » de Burcht, réuni en assemblée générale, approuve à 77 % des voix l'accord mettant fin à la grève, les travailleurs obtenant des garanties de reclassement et d'indemnisation. (S3)

22/6. A l'ONU, devant l'assemblée générale, M. P. Harmel propose la négociation d'un accord de sécurité régionale qui garantirait la paix au Moyen-Orient, et suggère l'adoption de mesures immédiates d'aide aux réfugiés.

24/6. Au Congo, le président Mobutu annonce la création d'une nouvelle monnaie, le « zaire » et la promulgation de la nouvelle constitution établissant un régime présidentiel.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

25/6. Entretiens du président L.B. Johnson et du premier ministre soviétique, A. Kossyguine, à Glassboro, petite ville du New Jersey, les 24 et 25 juin.

26/6. M. Van Offelen installe un groupe de travail interdépartemental présidé par M. Charlier, directeur du service des investissements au département des Affaires économiques, en vue d'intensifier la prospection et l'orientation des investissements.

Les membres flamands du bureau du PSB approuvent les rapports des groupes de travail présidés par MM. Vranckx et Detiège et chargés respectivement de l'examen des problèmes institutionnels et des problèmes économiques et sociaux dans la perspective du congrès des socialistes flamands : « L'avenir de la Flandre dans une perspective nationale et européenne ».

Le conseil des Ministres des Affaires étrangères des Six décide d'entamer les procédures prévues pour le traité de Rome en vue de l'ouverture éventuelle de négociations avec la Grande-Bretagne. Aucune décision qui serait prise ne préjuge du fond du problème.

27/6. Le comité national d'expansion économique à l'unanimité souhaite voir aboutir une programmation économique.

28/6. Le ministre De Saeger recevant une délégation de parlementaires PSC wallons leur donne des assurances en ce qui concerne l'équilibre du budget 1968 des Travaux publics entre les régions flamande et wallonne.
La Chambre adopte par 116 voix contre 12 le projet de loi tendant à limiter le développement des réseaux scolaires.
Le Sénat adoptera ce projet le lendemain, par 99 voix contre 9 et 1 abstention.

29/6. La CPARCL fait son bilan de 7 mois de fonctionnement. (S1 + D)

30/6. Au *Moniteur* paraît le troisième train d'arrêtés pris en vertu des pouvoirs spéciaux.
Il comporte des mesures visant à favoriser l'expansion économique et la mobilisation économique, d'autres organisant la mobilité du personnel des services publics et des mesures à caractère social. (S3)
En matière fiscale, augmentation du droit d'accise sur les tabacs et application du décime additionnel à l'impôt des personnes physiques pour la tranche de revenus dépassant 500.000 F.

A Genève, 46 Etats signent le texte final de l'accord du Kennedy Round. Huit pays en voie de développement (République Arabe Unie, Ouganda, Chypre, Ghana, Côte d'Ivoire, Malte, Niger, Togo) refusent de signer l'acte marquant de cette manière leur désapprobation devant le peu de résultats acquis en faveur des pays en voie de développement.

Réunion de la conférence économique et sociale de Charleroi. (S4)

JUILLET

1/7. Le comité politique du PLP, examinant le problème de la déconcentration et de la décentralisation des pouvoirs, adopte à l'unanimité

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

(2 abstentions : les sénateurs Barzin et Lambrechts) une motion par laquelle le parti redit sa fidélité à l'unité de la Belgique et son rejet de toute forme de fédéralisme.

Le PLP préconise le dépôt d'un projet de loi de déconcentration et de décentralisation vers les provinces et les communes sur base des dispositions des accords de la Table ronde pour la revision constitutionnelle, approuvées par les trois partis traditionnels.

A l'issue de la réunion, M. Vanaudenhove déclare que si le budget 1968 dépasse 243 milliards, le gouvernement ne pourra plus compter sur l'appui du PLP. Il souligne par ailleurs que le LVV n'est pas l'aile flamande du PLP et que le PLP s'opposera toujours à la division du parti en ailes.

3/7. Devant la presse catholique flamande, M. Houben précise la portée du plan relatif au problème de l'expansion universitaire, qu'il a déjà exposé devant le comité national de son parti les 10 et 24 juin 1967.

Le président du parti y préconise l'ouverture du Brabant aux deux universités libres de Louvain et de Bruxelles.

Il accepte par ailleurs l'idée d'une université « pluraliste » à Anvers et envisage au Limbourg un essaimage de dimension modeste. (S2)

Le bureau national des CVP-Jongeren rend publique la résolution que le mouvement a adoptée sur les réformes de structure politique. Cette résolution prévoit :

— une structure politique propre aux communautés flamande et wallonne (organe législatif, exécutif et judiciaire) ;
— un pouvoir central fort ;
— un territoire de la capitale (limité aux 19 communes) où les compétences des institutions provinciales et communales seraient dévolues à un conseil et un exécutif paritaire, l'arrondissement de Bruxelles-capitale devenant une province à statut bilingue. (S2+D)

5/7. M. Evalenko, président du Directoire Charbonnier, présente un plan 1968-1970 d'assainissement de l'industrie charbonnière.

La production de charbon passerait de 16.000.000 T en 1967 à 11.000.000 T en 1970, dont 4,4 millions de tonne pour le sud et 6,6 millions de tonne pour la Campine.

Le programme aurait été approuvé par le CMCES le 28 juin 1967. (D)

6/7. Le comité national du PSC poursuit l'examen des problèmes relatifs à l'enseignement universitaire et, sans se prononcer sur les propositions faites par le président Houben, lui marque une confiance unanime. (S1)

7/7. A l'issue d'une réunion du CMCES, M. Vanden Boeynants annonce que le gouvernement a décidé d'acheter des chars allemands « Léopard » pour équiper l'infanterie belge.

On apprend par ailleurs que M. Maldague a été désigné en tant que secrétaire général du BPE.

11/7. Allocution de M. De Saeger à la BRT, à l'occasion de la bataille des Eperons d'Or.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker.

En matière d'enseignement universitaire, il insiste sur la nécessité de la présence d'un enseignement universitaire flamand à part entière à Bruxelles.
Bruxelles, par ailleurs, est le seul vrai problème, les Flamands s'y sentant étrangers.
Il incrimine une certaine presse « boulevardière », des administrations communales et la conférence des bourgmestres, notant que le statut de la capitale concerne non seulement les habitants des 19 communes mais l'ensemble de la population du pays.
Il conclut par un appel à l'union de toutes les forces flamandes.

12/7. Les secrétaires des régionales flamandes de la FGTB se réunissent à Anvers.
Ils déclarent que les difficultés d'ordre économique ont des répercussions au-delà de la frontière linguistique et qu'elles exigent dès lors des solutions négociées par des instances nationales.
Ils ajoutent que la crainte de l'abandon de l'unité du mouvement syndical devrait suffire à empêcher des expériences interrégionales.

13/7. Cinq cent nonante-quatre bourgmestres ont signé une résolution des bourgmestres d'Anvers et de 11 communes de l'agglomération, résolution dans laquelle ils prennent position au sujet de l'enseignement et du développement culturel des Flamands à Bruxelles.

16/7. Interviewé par *Le Soir,* H. Simonet trace les lignes directrices de la législation qui devrait, selon lui, se substituer prochainement à la loi de 1965 sur l'expansion universitaire.
Il devrait s'agir d'une loi-cadre, mettant l'accent sur les tâches et la structure de l'université dans la société moderne, envisageant toutes les formes de collaboration inter-universitaire au niveau du post-graduat, dressant, sur le plan financier, un plan détaillé de l'expansion universitaire, par exemple en collaboration avec le CNPS, respectant enfin l'équilibre entre, d'une part, les universités d'Etat et les universités libres, et entre, d'autre part, les deux courants idéologiques que représentent les deux universités libres.
En ce qui concerne ce dernier point, le député-bourgmestre d'Anderlecht note que Bruxelles doit pouvoir se développer sans entrave et regrette personnellement que le gouvernement ait cru devoir conditionner la cession de la plaine des manœuvres par l'amendement de la loi de 1911 afin de permettre à l'Université catholique de Louvain de venir s'installer à Bruxelles. (D)

17/7. Réunion du pouvoir organisateur de l'Université catholique de Louvain.

18/7. Tribune libre de M. Charles Moureaux dans *Le Soir :* « Une nouvelle guerre scolaire ? » Selon le sénateur PLP, le plan Houben est avant tout dirigé contre l'Université libre de Bruxelles.

M. Vanden Boeynants installe au CNPS, le groupe de travail de l'enseignement supérieur non-universitaire.

19/7. Interviewé par *Le Soir,* M. Grootjans se demande si le moment n'est pas venu d'établir de commun accord, et par région, un programme,

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

en matière d'enseignement, répondant aux besoins des 5 années à venir, puis, de préciser le calendrier et de répartir les tâches entre les différents réseaux d'enseignement, dans un esprit de coopération et de collaboration. (D)

20/7. Le comité de concertation de la sidérurgie se prononce à l'unanimité en faveur de l'implantation d'une aciérie L.D. à Hainaut-Sambre. Les conditions prévoient surtout des moyens et procédures qui permettront à la collectivité de contrôler l'utilisation des capitaux publics consentis.

25/7. Réunion du comité national d' expansion économique, sous la présidence de M. Vanden Boeynants, assisté de M. Maldague et entouré de MM. De Clercq, Bertrand, Urbain, Henrion, De Winter et Servais (M. Van Offelen est absent de Bruxelles).
A l'ordre du jour, les problèmes que posent les fermetures d'entreprise et les questions économiques et sociales qui s'y rattachent.
Le gouvernement fait des propositions, notamment en matière de détection des problèmes.
Les problèmes qui se posent à moyen terme seraient considérés comme un prolongement de la programmation sectorielle et confiés au BPE.
Les problèmes qui se posent à court terme seraient confiés à un « comité de surveillance des entreprises en difficulté », comité comprenant uniquement des représentants des ministres et chargé de faire des études et de soumettre des propositions au CMCES.
Il est question de « formules de gestion plus contrôlée » qui sont l'objet de réticences émanant de la FIB. (D)

26/7. Le CMCES ratifie les propositions du comité de concertation de la politique sidérurgique, notamment en ce qui concerne la nouvelle aciérie à Hainaut-Sambre.

27/7. Le bureau du CCE souhaite l'établissement systématique de budgets économiques annuels et la réalisation d'une programmation à moyen terme, comportant notamment des balances régionales de l'emploi.
Il réclame la publication du budget économique pour 1968 comprenant l'analyse de l'évolution économique et sociale ainsi que de la politique menée en 1967, les prévisions pour 1968 et la définition concrète de la politique à mener.

28/7. Le conseil des ministres définit sa ligne de conduite dans les relations entre la Belgique et le Congo.

Dans une déclaration, M. Vanden Boeynants souligne qu'un ensemble de garanties adéquates dans le domaine de la sécurité est la question prioritaire et il appartient au surplus au gouvernement congolais de dire si la présence d'une coopération belge reste souhaitée par lui. En tout état de cause, il n'y a plus lieu de prévoir d'assistance technique à la magistrature et dans le domaine militaire (en dehors de celle accordée pour la formation de cadres congolais).

M. Harmel est chargé de poursuivre son action en vue d'inscrire l'action coopérative bilatérale dans le cadre d'une action multilatérale.
Le montant des aides bilatérales et multilatérales en faveur des pays en voie de développement sera maintenu au niveau de 1967.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Le gouvernement annonce enfin le dépôt d'un projet réprimant le recrutement de mercenaires, même pour le compte d'autorités officielles.
Le conseil autorise par ailleurs M. Henrion à entamer la procédure de vente par l'Etat de la plaine des manœuvres à l'Université libre de Bruxelles. (S1)

29/7. Au *Moniteur* paraît le quatrième train d'arrêtés royaux pris en exécution de la loi sur les pouvoirs spéciaux. Ils concernent le statut social des indépendants, l'AMI, l'enseignement (notamment réforme enseignement normal primaire), la répression de la fraude fiscale, la politique de l'emploi et l'expansion économique.

AOUT

3/8. Le bureau permanent du PLP, ayant examiné les déclarations faites par M. Vanden Boeynants devant le comité national d'expansion économique, « se félicite de ce que le gouvernement se préoccupe du problème engendré par les fermetures d'entreprise et des répercussions sociales que celles-ci entraînent » bien qu'émettant des réserves en ce qui concerne les solutions qui sont proposées.
Interviewé par le journal « *Vers l'Avenir* », M. Parisis, président de l'aile walonne du PSC, annonce qu'une rencontre a eu lieu avec une délégation de membres wallons du PSB et que celle-ci a permis la création d'une commission mixte de techniciens qui étudie les programmes communs des deux partis en vue d'en dégager, pour la Wallonie, les lignes de force communes et les divergences.
Avant de décider de participer à la manifestation de septembre de l'Action commune (sur l'opportunité de laquelle M. Parisis s'interroge), l'aile wallonne considèrera d'abord les conclusions de la commission de techniciens. Il n'est pas question, en effet, de s'associer à une manifestation qui serait l'expression d'une politique d'opposition au gouvernement.

Les ouvriers de la Cotonnière gantoise à Gentbrugge occupent l'usine en vue d'en empêcher la fermeture. (S3)

9/8. La presse annonce la publication par la députation permanente du Limbourg d'un mémoire relatif à l'expansion universitaire. Ce mémoire revendique l'implantation d'une institution universitaire au Limbourg, appelée à jouer un rôle important dans le Benelux. (D)

14/8. Au cours d'une manifestation à Kinshasa, l'Ambassade de Belgique est saccagée. M. Harmel interrompt ses vacances. M. Van Elslande remet au chargé d'affaires du Congo une énergique note de protestation.

20/8. Quarantième Pèlerinage de l'Yser à Dixmude, placé sous le signe de Bruxelles et Louvain. Quarante-cinq mille personnes, selon la police ; 100.000, selon les organisateurs.
M. Borginon, au nom du comité organisateur, fait le point de revendications flamandes et plaide en faveur de l'autonomie de la Flandre. Il s'oppose en particulier aux compensations entre l'UCL et l'ULB en matière d'expansion universitaire.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

26/8. A Londres, les ministres des Finances du « Groupe des Dix » parviennent à un accord sur la création de droits de tirage spéciaux sur le FMI au cas où un besoin de nouvelles liquidités serait reconnu par une large majorité. Le plan de réforme du système monétaire international sera soumis fin septembre à la réunion annuelle du Fond monétaire qui se tiendra à Rio de Janeiro.

28/8. A l'issue du conseil des ministres, M. Vanden Boeynants annonce que le gouvernement belge subordonne le retour au Congo du personnel de l'assistance technique à l'aboutissement de négociations sur la sécurité, dont les conditions ont été communiquées au gouvernement du Congo le 29 juillet. (S1)

SEPTEMBRE

1/9. MM. Vanden Boeynants, De Clercq et Henrion ont un entretien au sujet des budgets pour 1967 et 1968. Les ministres se réunissent en conseil. A l'issue de cette réunion, M. De Clercq déclare que les crédits supplémentaires pour 1967 seront inférieurs à 2 %, soit moins de 44 milliards. Le budget ordinaire pour 1968 sera déposé en équilibre aux environs de 240,5 milliards de francs. Le budget extraordinaire s'élèvera à 37 milliards.

2/9. Le Bureau permanent du PLP, réuni sous la présidence de M. Vanaudenhove, communique que des amendements sont apportés aux projets de rapports établis par MM. De Weert, De Croo et Bruyneel. Il a été décidé d'envoyer ces rapports aux membres du congrès.
Le Bureau s'estime satisfait des déclarations faites à l'issue du dernier conseil des ministres au sujet de l'exposé du budget 1968 et souhaite que le gouvernement persévère dans son effort d'assainissement.

4/9. Le Bureau du PSB, réuni sous la présidence de J. Van Eynde, fait l'examen de la situation économique, sociale et politique. Il dénonce la hausse du coût de la vie suite aux nouvelles charges fiscales, l'absence d'une politique des prix ou de mesures décidées ou annoncées, le chômage, le projet « De Paepe » qui « fait peser la charge supplémentaire (résultant de l'engagement pris d'augmenter les pensions en 1968) sur les caisses de réserve des employés » ; il s'élève contre une série de mesures, prises sous le couvert des pouvoirs spéciaux, et préjudiciables à l'enseignement, aux élèves et au personnel enseignant. Le Bureau dénonce d'autre part les arrêtés organisant le statut social des indépendants dans le cadre des pouvoirs spéciaux, qui portent atteinte à la liberté de choix quant aux nouvelles caisses d'assurances sociales.

7/9. Le Bureau permanent du PLP, réuni sous la présidence de M. Vanaudenhove, examine les rapports qui seront défendus au congrès national. Il décide par ailleurs d'inviter le président du parti à demander une audience à MM. Vanden Boeynants et De Clercq afin de les interroger sur certaines déclarations gouvernementales et de leur faire part de la réaction du bureau permanent à cet égard.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker.

La presse apprend qu'au cours de la réunion il a également été question des projets du gouvernement en matière de fusion de caisses de pensions, de redevance de radio TV, de la vignette pour la circulation automobile sur les autoroutes et de la répartition des avantages sociaux entre salariés et indépendants.

8/9. M. Harmel rencontre le Maréchal Tito à Zagreb.

9/9. Le comité permanent du PLP et les présidents des fédérations d'arrondissement du parti se réunissent sous la présidence de M. Vanaudenhove, en présence de MM. Vanderpoorten, De Winter, Toussaint et Poswick. L'ordre du jour prévoit l'étude des trois rapports du congrès et du problème des pouvoirs spéciaux à accorder à M. Vanaudenhove, en matière de relations communautaires notamment.
M. Vanaudenhove est chargé de présenter à MM. Vanden Boeynants et De Clercq les doléances de son parti à propos de certaines divergences concernant l'exécution de la loi sur les pouvoirs spéciaux.

9/9. La presse publie un appel du Dr Wynen qui demande à tous les médecins de ne plus se laisser entraîner dans l'escalade d'un grève des soins alors que les vrais objectifs sont :
— la réforme de l'art de guérir ;
— la promotion des pouvoirs du Conseil de l'Ordre ;
— la protection du droit de grève dans le respect des intérêts fondamentaux des malades ;
— la libre circulation et le droit d'établissement de 1/4 de million de confrères dans les six pays de la CEE.

11/9. Les ministres PLP, réunis sous la présidence de M. De Clercq, proclament leur solidarité, qu'un communiqué de M. Vanderpoorten rendra publique.

M. Collard déclare, à l'issue de la réunion du bureau du PSB, que l'assainissement par les pouvoirs spéciaux est une duperie : l'accroissement du budget ordinaire est de 20 milliards, l'augmentation des impôts directs ou indirects depuis 1 an dépasse 10 milliards. Il n'y a pas eu de reconversion régionale en matière de relance économique, et l'on assiste au contraire à une hausse des prix et à des fermetures. Sur le plan social, on trouve des charges nouvelles (AMI), du chômage, le projet De Paepe et le statut social des indépendants. En conclusion, M. Collard demande la convocation immédiate des Chambres pour que le gouvernement s'explique sur la politique économique, financière et sociale et pour que le Parlement mette fin aux pouvoirs spéciaux.

12/9. M. Vanaudenhove s'entretient pendant deux heures avec M. Vanden Boeynants, en présence de M. De Clercq, et se déclare satisfait des explications obtenues.
Après une réunion des ministres PSC sous la présidence de M. Vanden Boeynants, et des ministres PLP sous la présidence de M. De Clercq, le conseil des ministres examine le budget extraordinaire et décide de maintenir intégralement le programme général d'engagement fixé le 1/9, ainsi que le programme complet du Fonds des routes. M. Vanden Boeynants annonce ces décisions à l'issue du conseil et déclare que le

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

gouvernement estime qu'il n'y a aucune raison, ni politique, ni économique, ni sociale de convoquer la Chambre. Il précise qu'il n'y a pas de difficultés au sein du gouvernement.

14/9. MM. De Clercq et Henrion examinent les mesures à prendre pour mettre fin à la grève au ministère des Finances.

M. Vanden Boeynants expose au pays, dans une allocution radio-télévisée, les résultats de l'action de son gouvernement en matière budgétaire. Il annonce qu'il n'y aura pas d'impôts nouveaux en 1968 et que le gouvernement renonce à lever un milliard d'impôts sur les sociétés. Il ajoute qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'augmentation des redevances radio-TV, ou de l'instauration de nouvelles taxes (notamment pour le financement des autoroutes), non plus qu'au sujet de la réforme des pensions.

15/9. La FGTB et la CSC du Borinage annoncent, dans un communiqué, la conclusion d'un front commun syndical pour la défense de l'emploi. Elles attirent l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'implanter d'urgence de nouvelles entreprises dans le Borinage et s'opposent à toute fermeture qui ne serait pas compensée par la création d'emplois nouveaux. (S4)

16-17/9. Le comité central du PCB se réunit pour préparer le congrès de fin d'année et pour examiner le rapport Burnelle, qui souligne la nécessité de préciser les perspectives d'une politique et d'un gouvernement de rechange pour développer « l'action unitaire du Mouvement ouvrier et démocratique en Belgique ». (D)

18/9. M. Houben, après avoir rencontré M. Vanden Boeynants, déclare à la presse qu'il a demandé au Premier Ministre d'organiser un échange de vues avec les présidents du PSB et du PLP.

Il s'étonne par ailleurs des protestations « bruyantes et spectaculaires » du PLP contre des projets qui ne sont « ni déposés, ni même mis au point », et estime que ce n'est pas « d'un point de vue électoral » que les initiatives gouvernementales doivent être examinées.

La commission nationale médico-mutualiste se réunit sous la présidence du Dr Dejardin, à la demande des chambres syndicales et de l'UNMS. L'UNMS réclame principalement l'application d'honoraires obligatoires pour protéger les malades dans les zones non-engagées. (S3)

20/9. Le maréchal Spychalski, ministre de la défense de Pologne, quitte Bruxelles après une visite de six jours au cours de laquelle il a eu des entretiens avec les autorités belges.

M. Vanaudenhove déclare, au cours d'une conférence de presse, que le PLP demeure opposé à l'art. *3bis* clivant la frontière linguistique dans le texte de la Constitution et subordonnant pour l'avenir toute modification à une double majorité dans chacune des deux Chambres. Le PLP souhaite qu'un large accord se réalise au sein de la CPARCL et qu'il se traduise dans les textes.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

21/9. Le comité national du PSC discute le problème de la réforme des pensions et poursuit l'examen des questions relatives à l'expansion universitaire. (S3)

24/9. Au congrès de la Centrale Chrétienne du bois et du bâtiment, M. De Paepe annonce que les augmentations de pension seront effectives au 1er janvier 1968, qu'il y aura fusion des régimes et cotisation égale pour tous (3 idées maîtresses de son projet). (S3)

A l'appel du « Belgische Boerenbond », quelque 5.000 agriculteurs manifestent à St-Nicolas-Waes contre une politique qui, en matière d'aménagement du territoire et de création de zones industrielles, aboutit à un gaspillage de terres agricoles. Ils protestent plus particulièrement contre les projets d'aménagement de la rive gauche de l'Escaut.

27/9. M. Houben, entouré de MM. Parisis et Vandekerckhove, annonce, au cours d'une conférence de presse, que son parti a décidé de déposer une proposition de loi portant réorganisation du pouvoir politique. Le PSC n'envisage pas seulement une formule de décentralisation, mais une solution d'ensemble du problème de la réorganisation du pouvoir politique et de son efficacité. (S2 + D)

28/9. Le comité national du PSC discute du problème de la réforme des régimes de pension, et demande que le gouvernement prenne sans tarder une décision qui arrête, en même temps que la majoration des taux de pension, les moyens financiers adéquats. (S3)

30/9. M. Vanaudenhove analyse, dans un éditorial de *La Dernière Heure,* la signification du congrès consacré à la réforme des structures politiques, et met l'accent sur deux initiatives, le référendum et le sénat national. Il appuie par ailleurs les déclarations de M. Houben concernant la réorganisation du pouvoir politique. (1) (D)

29-30/9 - 1/10. Le IXe congrès national du PLP se termine à Knokke après trois jours de travaux. Dans une résolution consacrée à l'unité belge et adoptée à l'unanimité (4 voix et 8 abstentions), le congrès national décide d'inviter le gouvernement à demander des pouvoirs spéciaux en matière de relations communautaires pour appliquer les solutions auxquelles sera arrivée la CPARCL, et, à défaut, d'un accord, annonce qu'il poursuivra, par tous les moyens légaux, et si nécessaire par une consultation populaire, la lutte pour la réalisation du compromis de Liège.

Le PLP rejette par ailleurs toute idée de création d'« ailes » au sein du parti et accorde à son président « le pouvoir, et ce, jusqu'aux prochaines élections, de prendre », dans le cadre des résolutions adoptées ce jour, « après consultation du bureau permanent et au nom du parti, toutes décisions qui s'imposent dans les questions qui intéressent l'union des Belges ». (S1 + D)

---

(1) Le référendum serait organisé par les Chambres qui en proposeraient le texte, dans certaines matières déterminées.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

M. Vanaudenhove annonce, dans une interview accordée au *Soir,* qu'un des thèmes principaux de la prochaine campagne électorale porterait sur l'attribution de pouvoirs spéciaux au gouvernement à constituer après le scrutin pour régler les problèmes linguistiques. Le PLP ferait de la volonté d'agir vite et bien une des conditions de sa participation à un gouvernement.

OCTOBRE

3/10. Lors de l'inauguration, en présence du Roi, de l'écluse de Zandvliet, M. De Saeger annonce qu'un second plan décennal sera nécessaire pour réaliser un nouveau complexe portuaire sur la rive gauche. Les accès devant se faire sur le territoire de la Flandre Zélandaise, un plan concret a été introduit auprès des autorités néerlandaises. Le bourgmestre d'Anvers esquisse à son tour les plans futurs d'expansion sur la rive gauche.

4/10. M. Houben, dans une déclaration publiée par *De Standaard,* qualifie d'inacceptable et d'impossible la proposition adoptée par le récent congrès du PLP d'attribuer des pouvoirs spéciaux au gouvernement en vue d'exécuter les futures conclusions de la CPARCL. Cette déclaration est approuvée à l'unanimité par le Bureau national du PSC qui s'en déclare solidaire.

A la séance de rentrée de l'ULB, le recteur Homès confirme que la cession de la Plaine des manœuvres ne peut être subordonnée à des modifications des lois de 1911 et 1915.

8/10. *Le Soir* fait écho à plusieurs réunions du Conseil fédéral du PSB de Bruxelles, consacrées à l'examen de la situation politique.
M. Larock, introduisant le débat, déclare que « grief est fait aux dirigeants du parti ... de se contenter de suivre les événements plutôt que de mener une opposition concrète en présentant une alternative socialiste ». L'idée est émise de la constitution d'un cabinet fantôme ou de la création, au niveau national, d'un bureau permanent.

9/10. Le Conseil général du PSB se réunit sous la présidence de M. Vranckx. M. Collard fait un examen critique de l'action gouvernementale et déclare qu'il s'oppose personnellement à l'expansion de l'UCL à Bruxelles. Il aborde ensuite le problème de la réorganisation du parti : il conviendrait, au niveau des secrétaires, de séparer l'action politique de l'administration et des finances du parti ; un staff serait chargé de la propagande des relations publiques et des contacts avec la presse. M. Collard annonce enfin que deux congrès sont prévus à la fin de cette année et au début de l'année prochaine, le premier consacré à la réforme des structures du parti, le second centré sur l'alternative que le PSB propose à la politique du gouvernement.

Il n'est pas question pour le parti de participer à une majorité de rechange sans consultation préalable du corps électoral.

M. De Saeger annonce que la construction de l'autoroute Bruxelles-Liège pourrait être accélérée. Le montant affecté aux Travaux publics

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor uitsluitend persoonlijk gebruik.

dans le budget extraordinaire de 1968 est le même qu'en 1967 ; le plan quinquennal est et sera respecté.

10/10. Les groupes PSC flamands de la Chambre et du Sénat, réunis sous la présidence de M. De Boodt, décident de ne pas participer à la manifestation organisée par le centre de contact des associations culturelles flamandes le 5 novembre à Anvers. S'ils se disent d'accord sur les objectifs de la manifestation, ils regrettent l'équivoque introduite par la déclaration d'un organisateur, M. Verhulst (du Willemsfonds), qui a affirmé que la manifestation sera dirigée contre M. Houben en raison de son attitude à l'égard du problème de l'expansion universitaire.

Le comité national de la CSC désigne, par 176 voix et 31 abstentions, M. Joseph Houthuys pour succéder au président actuel, A. Cool, à partir du 1er janvier 1969.

11/10. Au CMCES, M. De Saeger expose à MM. Vanden Boeynants, De Clercq et Henrion les moyens envisagés pour alimenter le fond des routes en remplacement de la vignette qui ne serait éventuellement instaurée qu'en 1969.

M. Fayat, dans *Vooruit,* suggère un découpage de l'arrondissement électoral de Bruxelles par la création d'un arrondissement unilingue flamand. Il estime par ailleurs que les lois linguistiques étant insuffisantes, les 19 communes doivent être dotées de garanties nouvelles assurant aux flamands un traitement sur pied d'égalité avec les francophones. (D)

13/10. Le conseil des ministres décide, afin d'accélérer la construction de l'autoroute Bruxelles-Liège, de charger de son aménagement une intercommunale composée des provinces de Liège et du Brabant et des villes de Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Waremme et Liège. Les travaux dureraient de fin 1969 à 1972.

Les négociations annuelles entre la Belgique et le Burundi, qui ont commencé le 9 octobre, se terminent par la signature d'une convention portant sur l'aide financière et technique que la Belgique apportera au Burundi en 1968.

14/10. Dans une interview accordée au *Soir,* M. Collard s'oppose au « provincialisme » et suggère, au niveau des institutions économiques, une division du pays en trois régions : la Wallonie, la Flandre et Bruxelles (cette dernière n'étant pas limitée par les frontières linguistiques). Il envisage la création d'institutions nouvelles à partir des intercommunales de développement économique et des conseils de région déjà existants, l'Etat continuant, à l'échelon supérieur, à coordonner les plans de développement conçus dans les régions.

15/10. Le congrès des fédérations flamandes du PSB, à Klemskerke, a étudié pendant deux jours un rapport de A. Vranckx sur les structures des instances de droit public, un rapport du professeur M. Galle sur le problème de Bruxelles-capitale et un troisième rapport enfin, de M. Detiège, sur les problèmes économiques et sociaux actuels.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

A l'unanimité moins une voix et 4 abstentions, le congrès vote une résolution générale demandant :

— le transfert d'un maximum de responsabilités aux administrations locales et régionales, la réalisation de l'« état régionalisé » ne devant toutefois pas mettre en péril l'unité nationale. Il convient donc de créer selon des normes démocratiques de nouveaux organes administratifs.

— la transformation du BPE en un Bureau du Plan, celle de la SNI en holding public, et la création de cinq SDR dont les compétences comprendront l'étude, l'impulsion, l'avis et l'exécution.

— la transformation de Bruxelles en une fédération de communes limitée aux 19 communes, l'application des lois linguistiques sous peine de sanctions et une revision des cantons électoraux plaçant les communes flamandes dans des circonscriptions linguistiquement homogènes. (S1 + S4 + D)

La RTB, rendant compte du congrès de Klemskerke, souligne la compréhension dont ses participants ont fait preuve à l'égard du PSB wallon et l'irritation qu'ils ont marquée vis-à-vis du PSB bruxellois.

Le congrès national des jeunes socialistes, réuni depuis la veille, adopte entr'autres un certain nombre de résolutions favorables au fédéralisme. (D)

17/10. A Luxembourg, le conseil des ministres de l'Agriculture des Six, réuni pendant deux jours, a entendu un exposé de M. Mansholt, vice-président de la commission exécutive des Communautés européennes, sur les problèmes des structures de la production agricole. Le Conseil a chargé la commission exécutive d'élaborer un memorandum sur la restructuration de l'agriculture européenne.

19/10. Au cours de trois jours de débats, la Chambre a entendu les interpellations de MM. Larock (PSB), Drumeaux (PCB), Van der Elst et Schiltz (VU) sur la politique générale du gouvernement. M. Collard déclarant au cours d'une intervention que tout le progrès matériel des travailleurs est dû à la conjonction des forces des travailleurs chrétiens et socialistes, est applaudi par 2 ou 3 bancs PSC.
L'ordre du jour de confiance de la majorité est adopté par 89 voix contre 66.

20/10. Les ministres, réunis en conseil, approuvent un projet d'arrêté royal instituant un comité ministériel de politique extérieure. Le nouveau comité qui sera dirigé par M. Vanden Boeynants, a pour but d'accroître la coordination de l'action gouvernementale sur les plans économique, financier, commercial, et dans le secteur de la coopération.

23/10. Le comité national d'expansion économique se réunit, en l'absence de M. Vanden Boeynants, sous la présidence de M. Van Offelen, entouré de MM. Servais, Henrion, Héger et Bertrand. Il charge le BPE de présenter des propositions ou des options plus concrètes en matière de politique économique.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Le bureau du PSB, réuni sous la présidence de J. Van Eynde, déclare ne pouvoir admettre que le problème de la réforme de l'enseignement secondaire soit réglé d'autorité et sans consultation de la commission permanente du pacte scolaire.

27/10. *Le Moniteur* publie le cinquième train d'arrêtés pris en exécution de la loi du 31 mars 1967 sur les pouvoirs spéciaux et concernant principalement :

— le financement des travaux routiers ;
— la mobilisation de capitaux et l'expansion économique ;
— l'institution d'une commission paritaire nationale médecins-hôpitaux ;
— la protection de la femme au travail ;
— l'octroi d'allocations familiales aux enfants de détenus et de certains chômeurs ;
— la réforme des pensions des travailleurs salariés ;
— la promotion des exportations.

Le conseil des ministres décide, à la suite de diverses mesures d'apaisement prises par le gouvernement congolais depuis le 28 août, une reprise limitée et sélectionnée de l'assistance technique belge au Congo. (S1)

29/10. Le congrès annuel de la CSC, réuni les 28 et 29 octobre, entend notamment un rapport de M. Keulers consacré aux problèmes du plein emploi et des fermetures d'entreprises.
M. Cool demande au gouvernement de charger le BPE de faire un rapport synthétique au sujet des études et enquêtes menées par les intercommunales et par les conseils économiques régionaux sur les besoins des régions.

Dans les résolutions adoptées, le congrès demande une relance de la programmation économique, impliquant une étude à moyen terme des secteurs forts et faibles de l'économie nationale, une priorité pour les régions en déclin, la mise au point d'une politique régionale de l'emploi et une amélioration des indemnités de licenciement. S'opposant à la fermeture d'entreprises par décision unilatérale de la direction, il exige la création d'une instance compétente pour dépister les entreprises menacées et suggérer des mesures susceptibles de les sauver, instance qui pourrait éventuellement contrôler la gestion des entreprises qui refuseraient de se conformer à ses propositions. (S3)

30/10. Les régionales wallonnes de la FGTB, réunies en assemblée générale à Agimont, approuvent l'orientation des rapports du congrès de Verviers, et, après avoir examiné les structures de la FGTB, confirment leur volonté de se regrouper et de concerter sur le plan communautaire au sujet des problèmes communautaires. Elles prennent en outre des dispositions en vue de l'organisation d'une manifestation wallonne sur une base syndicale très large.

Les négociations annuelles entre le Rwanda et la Belgique, commencées à Bruxelles le 23, s'achèvent par la signature d'une convention de coopération technique belgo-rwandaise pour 1968.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

31/10. Le comité national de la FGTB, constatant l'absence de programmation économique, souligne qu'il appartient au comité national d'expansion économique de présenter des options sur le développement économique, y compris des programmes sectoriels et régionaux, et les moyens pour les mettre en œuvre, et que c'est au Parlement d'en décider après avis du Conseil Central d'Economie.
Le comité national déclare par ailleurs que le BPE doit être mis en mesure de remplir ses fonctions.

Les groupes PSC flamands de la Chambre et du Sénat laissent à leurs membres la liberté de participer ou non à titre individuel à la manifestation organisée par le centre de contact des associations culturelles flamandes.

Devant le conseil des ministres de la recherche scientifique des six pays de la CEE, réuni à Luxembourg pour discuter des problèmes posés par la mise en œuvre d'une politique commune de la recherche, M. Vanden Boeynants défend les thèses de la Belgique en faveur d'une coopération technologique intégrée de l'Europe face au défi américain.

NOVEMBRE

3/11. Suite à la demande des dirigeants des trois syndicats nationaux, une réunion paritaire a lieu à la FIB, sous la présidence de M. De Staercke. Les syndicats auraient insisté pour que la délégation patronale comprenne des représentants des grands secteurs industriels.

L'ordre du jour est accepté. Il prévoit l'examen des activités du BPE, des statuts du comité national d'expansion économique, des problèmes de rationalisation et de reconversion industrielles et de fermetures d'entreprises.

M. Cool souligne la carence du BPE, carence qui tient à sa composition même, et propose un programme économique de deux ans (1968-1969), suivi d'un programme de quatre ans (1970-1974) ; il met également l'accent sur le manque d'efficacité des travaux du comité national d'expansion économique.

M. Major constate que trop d'organismes s'occupent de programmation, sans qu'existe entre eux aucune coordination.

M. De Staercke souhaite que le gouvernement fasse preuve de plus de cohérence dans les mesures prises au sujet des fermetures d'entreprises.

Il suggère une détection des régions où diverses entreprises sont menacées et l'examen, avec les entreprises solides de la région, des possibilités d'absorption en personnel. Il refuse les injonctions extérieures et le principe de gestion contrôlée.

4/11. Le conseil national du MOC, réuni à Bruxelles, réclame une réforme de l'entreprise à laquelle participeraient conjointement les travailleurs et les fournisseurs de capitaux. Il demande notamment que, face à la fonction d'entreprise (gestion et direction), on mette en place une instance chargée du contrôle de la concertation et de l'autorisation des décisions.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

5/11. Une manifestation se déroule à Anvers à l'appel d'une quarantaine d'organisations flamandes, dont : le Davidfonds, le Vermeylenfonds et le Willemsfonds, le LVV, les Jong-Socialisten, les CVP-Jongeren, le VVB, le Ijzerbedevaartkomité, le Vlaams Komité voor Brussel, des associations d'étudiants, de médecins, d'architectes et de juristes ...
Le comité organisateur est présidé par M. Daels.
Parmi les manifestants, au nombre de plusieurs dizaines de milliers (125.000 selon les organisateurs, 33.500 selon la gendarmerie, 26.000 selon la police), on remarque des parlementaires (35 PSC (M. Verroken est absent), ceux de la VU ; 4 PSB : MM. Cools, Vanderhaegen, Van Hoorick et Vanopbroecke ; aucun PLP ; de nombreux bourgmestres, des conseillers provinciaux, des représentants d'organisations sociales (ACW, KWB, ABVV, ACOD, ACV ...), quatre doyens de l'Université libre de Bruxelles et des professeurs ...
(On note l'absence de MM. Van Eynde, Van Acker, Vranckx, Anseele et Fayat). (S2 + S4)
Les manifestants réclament la réalisation des objectifs suivants :
— le transfert intégral de la section française de l'UCL en Wallonie ;
— le dédoublement total de l'ULB ;
— l'établissement d'une province du Brabant flamand et d'un arrondissement séparé Hal-Vilvorde ;
— un statut national pour Bruxelles capitale, strictement limitée aux 19 communes, la subnationalité pour ses habitants et des organes spéciaux paritaires.

6/11. La presse publie le texte d'un message adressé par le Dr Henrard aux présidents des trois partis traditionnels pour demander que cesse la discrimination dans le remboursement des assurés sociaux en matière d'AMI, qu'il soit mis fin aux poursuites massives contre les médecins, et pour insister pour que les arrêtés sur l'art de guérir ne portent pas atteinte aux principes de la déontologie et du Conseil de l'Ordre.

Le Bureau du PSB, réuni sous la présidence de M. Collard, souligne, dans un communiqué que, concernant les projets sur l'art de guérir, les organisations politiques et sociales des mutualités socialistes ont été tenues à l'écart par le gouvernement tout autant que les organisations médicales qui ont élevé des protestations, et rejette donc sur le gouvernement la responsabilité quant aux événements ultérieurs.
Le Bureau, réaffirmant son refus d'admettre l'abandon des malades par les médecins, réclame la protection des droits des malades et l'application de la législation de 1964, et dénonce la carence gouvernementale à ce sujet. Enfin, il émet d'expresses réserves au sujet des projets sur l'art de guérir.

Le Bureau examine par ailleurs le rapport des dix-huit relatif à la réforme des structures du parti, qui prévoit notamment l'élection des membres du Bureau par chacune des régions linguistiques séparément, le président et le vice-président étant élus par tout le congrès.
Le rapport est renvoyé à un prochain congrès. (D)

La S.A. Solvay & Cie, au cours de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, décide l'augmentation de son capital social qui de

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

FB 10.000.000.000 sera porté à FB 11.226.471.585 par création et émission de 850.000 actions nouvelles.
Ces 850.000 actions nouvelles, jointes à 23.541 actions provenant de l'offre publique d'achat faite par la Société générale de Banque, ont été prises ferme ou acquises par la Société générale de Banque, le Crédit suisse, la Deutsche Bank AG et Lazard Frères & Cie, chacun à concurrence de 25 %.

7/11. Le Bureau permanent du FDF « demande à la population de Bruxelles et à ses mandataires de toutes opinions de faire front contre l'agression dont leur ville est l'objet, et d'organiser sans tarder une action commune de résistance », l'invitant à participer au meeting prévu pour le 1er janvier.

8/11. M. Vanaudenhove offre un déjeuner aux représentants de la presse à l'occasion de la rentrée parlementaire. Au cours d'un exposé de politique générale, il se dit satisfait des résultats atteints grâce aux pouvoirs spéciaux et met l'accent sur les décisions prises en matière de relance économique et d'assainissement financier. Il annonce que le PLP va déposer une proposition de loi tendant à accélérer cette relance, et estime que le gouvernement doit refuser de s'engager dans de nouvelles dépenses concernant l'augmentation des pensions des indépendants. Il déclare que le PLP est prêt à reprendre le dialogue au sujet des articles 3 bis et 38 bis de la Table ronde sur la révision de la Constitution, en vue de rechercher une solution nouvelle qui recueillerait l'accord des trois partis nationaux. Enfin, il souhaite que le gouvernement dépose dans les prochaines semaines un projet de loi sur la réforme des institutions, sur base des accords intervenus à la Table ronde. A son avis, les pouvoirs spéciaux représentent en matière linguistique une suggestion, et non un ultimatum.

9/11. M. Vanaudenhove, au cours d'un exposé à la section d'économie politique de la Chambre de Commerce de Bruxelles, sur le thème « Belgique nouvelle », réclame notamment l'institutionalisation des lois de pouvoirs spéciaux et le recours intensif à la législation par lois-cadre. (D)

M. Hulpiau installe à Bruxelles la commission nationale de la politique de santé, présidée par M. Houben. Cette commission est chargée de présenter au ministre de la Santé publique, à la demande de celui-ci ou d'initiative, des avis sur les données, les objectifs et les moyens d'une politique de santé. (S3)

Le comité national du PSC a traité longuement de la réforme de l'armée et de la politique du gouvernement à cet égard. Il a chargé son président de demander au Premier Ministre de recevoir d'urgence une délégation du PSC, qui l'entretiendra de ce problème. (S1)

L'aile francophone du comité du PSC de l'arrondissement de Bruxelles se réunit. Dans un communiqué, elle déplore la présence des parlementaires PSC à la manifestation, regrette la rupture de la trève linguistique, mais ne peut tolérer qu'on tente d'imposer aux Bruxellois un statut qui les priverait de leurs droits.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Le conseil des ministres approuve un projet de loi tendant à fusionner la CCE et la CNT en un conseil économique et social. Ce projet s'inspirerait des observations émises par les partenaires sociaux.
Les ministres ont d'autre part marqué leur accord sur la proposition, présentée par M. Urbain, qui définit un ensemble d'objectifs prioritaires en matière d'expansion économique devant être réalisés pour 1970 dans diverses régions.

Le Soir publie le texte de la réponse de M. Houben à M. Henrard, affirmant que le débat parlementaire reste la voie normale des critiques fondées et condamnant le recours à la grève.

11/11. Interviewé par *Le Soir,* M. Simonet se déclare pour la Belgique, contre une Europe des régions et contre les menées séparatistes, et affirme la nécessité d'une réforme des institutions. Il constate qu'il existe un accord à peu près général pour réclamer une organisation décentralisée de l'Etat mais estime qu'il faut distinguer deux ensembles de réalités qui ne se recouvrent pas : les réalités socio-économiques et les réalités politiques et psychologiques.
Contestant, à ce double point de vue, le découpage provincial, il constate qu'économiquement on peut distinguer 5 ou 6 régions, que politiquement une part importante de l'opinion wallonne opte pour 3 régions, et estime que c'est à partir de ces éléments que les Bruxellois doivent déterminer leurs attitudes.
En ce qui concerne Bruxelles, M. Simonet rejette le statut que veut lui imposer l'opinion flamande et qui porterait atteinte en particulier au suffrage universel. Il considère qu'il importe de trouver d'abord un accord avec les représentants de la Wallonie (« mes amis politiques »). Il faut reconnaître le caractère original de Bruxelles, à la fois grande agglomération urbaine avec minorité flamande, et région économique, correspondant plus ou moins à l'arrondissement électoral et dont le sort est tributaire de la prospérité du pays, et donc aussi du dynamisme de la région flamande.

12/11. Le Congrès national des jeunes socialistes, réuni à Namur, examine le rapport rédigé par le Bureau d'étude du PSB sur la réforme de l'armée et en rejette les principales orientations.
Dans une résolution votée à l'unanimité, les jeunes socialistes réaffirment leur vocation antimilitariste et demandent que le PSB fasse campagne contre le renouvellement de l'adhésion de la Belgique au Pacte Atlantique.
Une seconde résolution, votée par 55 voix contre 22 (celles de Bruxelles et de Charleroi), réclame un désarmement même unilatéral, s'oppose à tout projet tendant à créer une armée de métier et demande la suppression totale de l'armée en Belgique dès 1969. (D)

13/11. Le conseil général du PSB, réuni sous la présidence de M. Lamers, procède à un échange de vues sur les problèmes militaires. M. Cudell, rapporteur, préconise la constitution d'une armée de métier par l'instauration d'un volontariat à court et moyen terme, et la suppression du service militaire. Le vote de résolution orientant définitivement la politique militaire du parti est remis à un conseil ultérieur. (D)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

14/11. *Le Moniteur* publie le sixième et dernier train d'arrêtés pris en exécution de la loi du 31 mars 1967 sur les pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement par le Parlement et venant à expiration ce jour. Les arrêtés concernent notamment :
— la mobilisation des capitaux et l'expansion économique ;
— l'aide aux handicapés et l'amélioration du statut social des travailleurs indépendants ;
— la modernisation des législations sur l'exercice de l'art de guérir ;
— le soutien accru de la recherche industrielle et agricole ;
— le renforcement du contrôle des parastataux, accompagné de fusions ou suppressions de certains d'entre eux ;
— la mobilité des membres du personnel de l'enseignement de l'Etat.

A la séance d'ouverture de la nouvelle session parlementaire, M. Van Acker est réélu président de la Chambre et consacre le discours de rentrée à des propositions de réorganisation du travail parlementaire. M. Struye est réélu président du Sénat.

16/11. Le Bureau permanent du PLP approuve le texte d'une lettre adressée à tous les médecins belges sous la signature de MM. Vanaudenhove, Hougardy et Jeunehomme. Selon le Bureau, les conflits actuels sont d'ordre syndical et le problème, dominé par la question de représentativité, devrait être réglé dans un proche avenir.

17/11. La grève déclenchée le 16 novembre par la Fédération nationale des Chambres syndicales des médecins (tendance Henrard) contre la nouvelle réglementation relative à l'art de guérir, est, selon le comité de surveillance du gouvernement, suivie par moins de 12 % des médecins. Seules les provinces d'Anvers, de Liège, du Limbourg et des deux Flandres sont quelque peu affectées par le mouvement de grève. La fédération gréviste affirme, quant à elle, que ces régions sont largement touchées par la grève.

M. Leburton, ancien ministre de la prévoyance sociale, signataire, avec les représentants du corps médical, des accords de juin 1964, et président de la Table ronde tripartite sur les problèmes de l'AMI, après avoir rencontré les dirigeants de la Chambre syndicale en grève, adresse aux présidents des trois partis nationaux une lettre dans laquelle il propose qu'un groupe de travail parlementaire, auquel seraient associées toutes les organisations du corps médical concernées, soit chargé de réexaminer les problèmes relatifs à l'exercice de l'art de guérir et au contentieux en matière d'assurance maladie-invalidité.

L'assemblée générale du personnel de l'assistance technique convoquée par le Front commun CSC-FGTB entend le rapport de la mission, confiée le 6 novembre à MM. Cool et Major, de négocier directement avec le président Mobutu à Kinshasa.

18/11. Suite à la décision prise par la Grande-Bretagne de dévaluer la livre sterling de 14,3 %, le conseil des ministres tient une réunion extraordinaire.
M. Vanden Boeynants déclare que la position du franc belge ne sera pas modifiée.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Le conseil général élargi du PSC dresse un bilan de la gestion du gouvernement.
M. Tindemans est rapporteur pour les problèmes institutionnels et économiques et M. Michel pour la politique sociale du gouvernement.
M .Vanden Boeynants rappelle, à propos des problèmes médicaux, que la fédération Henrard demande la représentativité dans des organes à la gestion desquels elle refuse de collaborer ; il rejette la proposition de conciliation de M. Leburton.
M. Derine réclame une décision de principe relative au transfert de la section française de l'Université catholique de Louvain en Wallonie et s'oppose à ce que le Brabant lui soit ouvert.
M. Vanden Boeynants annonce l'inauguration très prochaine d'une nouvelle programmation économique et la constitution d'un groupe « Prospective 1985 » ; il insiste sur l'importance du développement de la recherche technologique et sur la nécessité d'accepter une mobilité de l'emploi suffisante.

20/11. M. Henrion, interrogé par A. Dujardin pour *« Vers l'Avenir »*, souligne l'importance du fait que la dévaluation de la livre sterling a été opérée après des contacts officieux au sein de la CEE, et que les pays membres ont décidé ensemble que leurs monnaies nationales respectives ne seraient pas entraînées dans cette dévaluation.

MM. Vanaudenhove et Houben, après s'être concertés, condamnent les méthodes employées par les dirigeants de la fédération Henrard ; ils rejettent les propositions de M. Leburton et réservent au Parlement le droit d'apprécier les arrêtés sur l'art de guérir et les conseils de l'Ordre des médecins, et d'interpeller éventuellement le gouvernement à ce sujet.

21/11. Un groupe de travail Chambre-Sénat, réuni sous la présidence de MM. Struye et Van Acker, procède à un échange de vues sur les problèmes politiques posés par la révision de la Constitution et établit l'ordre des travaux.
Ce groupe qui compte pour la Chambre : MM. Lefèvre, Gilson (PSC), Pierson, Vranckx (PSB), Gillon, Piron, Pede (PLP) et pour le Sénat : MM. Herbiet, Custers (PSC), Rolin, Vermeylen (PSB), Gillon, Ancot (PLP), est chargé de dégager les éléments d'une solution d'accord sur certains articles essentiels de la révision de la Constitution, c'est-à-dire les articles 3 bis, 38 bis (unilinguisme des régions et garanties aux minorités linguistiques ou philosophiques) ; 126 (Bruxelles-capitale) ; 108 (déconcentration et décentralisation) et 53 (composition du Sénat).

23/11. *Combat* publie le texte d'une lettre ouverte adressée aux parlementaires par la délégation permanente des quatre mouvements wallons. Cette lettre, contresignée par MM. R. Royer (RW), A. Genot (MPW), Y. Pirotte (WL) et J. Van Crombrugge (MLW), réclame la reconnaissance de l'existence de la Flandre, de la Wallonie et de l'entité bruxelloise et lance un appel à l'union des parlementaires « au-delà des divisions quelconques de parti » pour assurer dans ce sens, au cours de la présente session parlementaire, la défense des intérêts fondamentaux du peuple wallon. (D)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

24/11. *Le Moniteur* publie l'arrêté royal organique du Comité ministériel de la politique extérieure.

Dans une lettre adressée au Premier Ministre, le Dr Henrard propose au gouvernement, à l'instar de ce qui s'est fait en matière scolaire, de négocier et de conclure un pacte médical sur des bases claires et démocratiques. Cette lettre aurait également été adressée aux présidents des trois partis nationaux.

25-26/11. Le congrès des socialistes wallons, réuni à Verviers, sous la présidence de Mme G. Copée et M. Delmotte, en présence de MM. Van Eynde et Van Acker et d'une centaine de délégués représentant les régionales wallonnes de la FGTB, examine les rapports introduits par M. Merlot et défendus par M. Terwagne (pour les questions institutionnelles) et M. Mossoux (pour les problèmes économiques).

M. Leburton intervient pour demander si l'on va refuser d'examiner ce qui reste valable dans les accords de la Table ronde et si le programme de Verviers doit être considéré comme un minimum intangible ou une base de négociations. Une position rigide, déclare-t-il, condamnerait le pays à un gouvernement PSC-PLP.

La résolution finale adoptée au congrès de Verviers :

— rejette les conclusions de la Table ronde (c'est-à-dire le provincialisme, sauf pour les tâches administratives déjà dévolues aux provinces, et l'article 38 bis) ;

— exige une décentralisation économique axée sur la Wallonie, la Flandre et Bruxelles ;

— prévoit la création d'une série d'institutions wallonnes (exécutif-assemblée-bureau de planification ...) consultatives ;

— précise que ses principes « constituent un minimum qui doit lier toutes les fédérations du parti, leurs militants et leurs représentants », et que « les socialistes wallons ne pourraient participer à un nouvau gouvernement que dans le respect de ces principes ».

Le congrès approuve en outre un vœu en faveur du retour des six communes des Fourons à la province de Liège. (S1 + S4 + D)

27/11. Le général de Gaulle, au cours d'une conférence de presse, évoque la récente dévaluation de la livre sterling et déclare que le système monétaire international doit en revenir à l'étalon or. Il estime que la situation économique actuelle de la Grande-Bretagne ne permet pas l'entrée de celle-ci dans le Marché Commun mais il admet cependant que d'autres formes d'accords sont possibles, par exemple une zone de libre-échange étendue à tout l'Occident ou un traité multinational analogue à celui que prévoit le Kennedy-round.

30/11. M. Hulpiau reçoit une délégation du groupe PSC francophone du Sénat, composée de MM. Hambye, Uselding et Barbeaux.

L'entretien porte sur l'incidence économique du projet de loi sur la protection des eaux de surface contre la pollution.

Le ministre estime qu'il ne peut y avoir de discriminations entre les différentes régions du pays, et déclare que le projet est suspendu dans l'attente d'un projet pour la protection des eaux souterraines.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Entretemps, le commissaire royal à l'eau soumettra au gouvernement une note révélant la façon dont le même problème a été résolu dans les pays voisins.

DECEMBRE

2/12. Le Dr Henrard, au nom de la FNCSM, annonce, au cours d'une conférence de presse, la suspension immédiate de la grève des soins, la fin de la grève administrative et une demande d'audience au gouvernement pour rétablir le dialogue dans les meilleurs forme et délais.
Le Dr Wynen déclare à ce sujet : « aujourd'hui, le corps médical a refait son unité ... nous tendons la main à tous ceux qui, de bonne foi, se sont laissés engager dans cette incompréhensible impasse ...». Selon la fédération Wynen, les grévistes représenteraient moins de 20 % du corps médical. (S3)

3/12. Le congrès provincial de la fédération montoise du PLP, réuni sous la présidence de M. F. Janssens et en présence notamment de MM. Vanaudenhove, Lefebvre, Van Offelen, Toussaint, Maisse, De Weert, Risopoulos, Collin et Jeunehomme, rassemble plusieurs centaines de participants.
Un nouveau système de décentralisation économique est proposé ; il est basé sur quatre idées-clés ayant trait :
— aux limites territoriales des intercommunales d'expansion régionale ;
— à la composition communale des intercommunales ;
— à la coordination entre ces intercommunales ;
— à la composition du comité national de l'économie, au départ pour moitié dans ces représentations provinciales.
M. Vanaudenhove déclare, dans son discours de clôture, que les congrès provinciaux du PLP sont justifiés par l'espoir d'une prochaine décentralisation vers les provinces et par la volonté d'établir entre les communautés et les régions un climat de concorde et de collaboration. Selon lui, le PSB a opté pour une Wallonie repliée sur elle-même et s'est condamné à l'opposition ; quant au PSC, profondément divisé, il est devenu le troisième parti en Wallonie. (D)

4/12. Le PLP installe une commission scientifique présidée par M. Van der Elst. M. Hougardy souligne à cette occasion la nécessité d'un programme valable de recherche et préconise l'affectation des crédits aux disciplines conditionnant directement le développement de notre économie nationale.

M. Vanden Boeynants déclare au PSC de Woluwé-St-Lambert que les wallons et les flamands doivent comprendre que les bruxellois veulent se gouverner eux-mêmes.

6/12. M. Collard publie en éditorial dans *Le Peuple* le premier d'une série d'articles consacrés aux congrès de Klemskerke et de Verviers, et souligne qu'il ne faut pas y trouver des principes contradictoires concernant le nombre des régions ; il s'agit là d'un problème de technique de décentralisation et le fonctionnement parallèle des deux systèmes n'est pas inconcevable.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

La commission permanente du Pacte scolaire décide d'envoyer une lettre aux pouvoirs organisateurs des quatre réseaux scolaires traditionnels pour leur demander de définir leurs besoins et prévisions en matière de construction d'écoles, afin de pouvoir non seulement arrêter un certain nombre d'écoles et de sections à créer, mais également les répartir entre parties flamandes et wallonnes du pays en fonction des besoins.

8/12. Le conseil des ministres décide d'adopter le système allemand PAL de télévision en couleur pour les émissions de la RTB-BRT. Il approuve les lignes directrices de la politique de coopération au développement définies par M. Harmel, qui prévoit l'accroissement jusqu'à 1 % du revenu national de la participation belge à la coopération et une diversification géographique plus grande des programmes, l'aide au Congo demeurant cependant prioritaire.

Les ministres responsables de la politique scientifique des six pays de la CEE, réunis à Bruxelles, discutent des problèmes de l'Euratom et définissent les principes qui devront désormais régir leur collaboration dans le domaine nucléaire. Les délégués belges s'abstiennent lors du vote sur le budget pour protester contre la répartition des contributions nationales.

11/12. Au comité d'arrondissement du PSC de Liège, la plupart des orateurs s'élèvent contre les rapports sur la réorganisation du pouvoir politique et s'inquiètent notamment du morcellement du pouvoir. Etant donné la présentation tardive des rapports, les interventions des participants liégeois au conseil général se feront à titre personnel.

Le comité directeur du CEW se réunit. Le projet de réforme des statuts rencontre l'opposition du patronat, qui veut notamment exclure, en ce qui le concerne, toute notion d'appartenance politique ou philosophique, et demande que le CEW soit composé uniquement de 5 conseils économiques régionaux.

11/12. Le comité des plans de défense de l'OTAN, qui réunit les ministres de la défense de tous les pays membres à l'exception de la France, entérine la nouvelle stratégie dite de la « riposte graduée » qui remplace l'ancienne stratégie de « représailles massives », et accepte l'ensemble des plans de force réorganisant « la structure et le déploiement des forces de l'OTAN en temps de paix ». Il en résulte pour la Belgique l'application du plan Poswick de restructuration de l'armée, qui prévoit notamment que les forces belges stationnées en Allemagne seront ramenées de 6 à 4 brigades, dotées d'une puissance de feu accrue. Cette restructuration aura pour conséquence d'affecter le budget annuel de la défense nationale d'un coefficient de 4 % à prix constants.

Le bureau permanent du FDF présente à la presse une brochure-programme. Le premier chapitre traite de la nécessité de réviser nos institutions, le second des réformes indispensables concernant Bruxelles, le troisième du contrôle de la constitutionnalité des lois, de la solidarité avec la Wallonie et avec les nations francophones, de la politique

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

sociale, fiscale et militaire ; le quatrième enfin définit le programme d'action politique et psychologique du FDF.

12/12. M. Vanden Boeynants reçoit les organisateurs de la manifestation du 5 novembre qui lui remettent un memorandum attirant son attention sur l'importance de la manifestation et des buts poursuivis.

Le conseil des ministres de la CEE entend un rapport de M. Rey sur les entretiens qu'il a eu avec les dirigeants britanniques. Soulignant la volonté du gouvernement britannique d'une décision nette des Six quant à l'ouverture de négociations, et son refus de toute formule autre que l'adhésion au marché commun, il met les Six en garde contre la crise grave qui pourrait résulter d'un refus d'aboutir à une solution de conciliation.

13/12. Le groupe de travail Chambre-Sénat chargé de préparer l'examen des articles politiques de la constitution susceptibles d'être modifiés, se réunit sous la présidence de M. Van Acker et en présence de M. Vanderpoorten, pour examiner les articles 3 bis et 38 bis. Une note concernant ces deux articles et ceux qui pourraient être influencés par leur révision sera remise à la commission par le ministère de l'Intérieur.

13-14/12. Le conseil des ministres des affaires étrangères de l'OTAN (y compris le ministre français) approuve à l'unanimité le rapport du « groupe spécial » sur les futures tâches de l'alliance. Ce rapport, qui tire les conclusions du « plan Harmel » prévoit le maintien d'une puissance militaire et une solidarité politique suffisante pour décourager l'agression, en même temps que la poursuite d'une politique de détente dans les relations Est-Ouest. (S1)

Les ministres belge et allemand de la défense nationale signent, en présence de M. Van Offelen, la convention intergouvernementale et le contrat d'achat relatif à l'acquisition par la Belgique de 334 chars « Léopard ».

15/12. Au cours d'une conférence de presse de la FNCSM (tendance Henrard), le Dr Henrard communique le texte de la lettre de M. Vanden Boeynants confirmant les accords antérieurs, à savoir que la fédération Henrard lancera une campagne en vue de l'engagement, moyennant quoi le gouvernement fera des propositions sui generis concernant la représentativité de cette fédération.

16/12. Le conseil général élargi du PSC examine la proposition de loi relative à la réorganisation du pouvoir politique par une large décentralisation provinciale et communale. M. Houben introduit les rapports de MM. Humblet et Gillon. MM. Lefèvre, Lindemans, Mathelart, Michel et Leynen sont favorables au projet ; MM. Gilson, Saint-Remy, Dartois et Moyersoen refusent la décentralisation, tandis que MM. Martens (CVP-Jongeren), Herman (JSC), Barbeaux, Califice, Dekkers et Blanckaert sont contre le projet parce qu'il ne va pas assez loin dans la décentralisation dans un sens fédéraliste.

17/12. La fédération bruxelloise du PLP, réunie en assemblée générale, examine le problème du statut futur de Bruxelles, suggère la mise en

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

place immédiate d'un conseil d'agglomération et exclut la création de tout un organisme paritaire. M. Demuyter préconise la constitution d'un front commun PSC-PSB-PLP.
(*Demain politique* du 26/12 publie dans son entièreté le texte de l'appel fait par M. Demuyter à l'adresse des PSC et PSB bruxellois.)

18/12. M. Wigny annonce, au cours d'une conférence de presse, un plan quinquennal d'infrastructure culturelle en Wallonie.

19/12. Les ministres des affaires étrangères de la CEE publient un communiqué constatant le désaccord sur la poursuite de la procédure, un Etat membre ayant estimé, contre l'avis de la commission et des autres Etats membres, que le processus d'assainissement de l'économie britannique devait être mené à terme pour que la demande de la Grande-Bretagne puisse être reconsidérée. (S1)

20/12. *Le Soir* annonce que, pour les prochaines élections, la fédération bruxelloise du PSB aurait choisi de présenter M. Van Acker sur la liste socialiste de Bruxelles hors poll pour réaffirmer, en plaçant ce candidat d'union nationale, sa volonté d'union nationale.

Les membres flamands du Conseil d'administration de l'Université catholique de Louvain et leur pro-recteur dénient à la section française le droit de procéder à de nouveaux investissements à Louvain, à propos d'un projet d'achat de deux maisons destinées au logement d'étudiantes et réclament de la section française une décision de principe relative au transfert.

21/12. Le conseil des ministres ratifie l'accord de principe conclu avec les organisations du front commun syndical FGTB-CSC concernant la programmation sociale du secteur public, qui porte sur les années 1968-1969 et est évaluée à quelque 3,9 milliards.
Le conseil décide par ailleurs de supprimer l'allocation pour connaissance et application de la seconde langue nationale.

Le comité national du PSC décide le dépôt au Parlement de la proposition Houben portant sur la réorganisation du pouvoir politique. La décision est prise à la majorité, sans voix contre, mais avec des abstentions. Se seraient abstenus : MM. Persoons, Michel, Sondag et Le Hodey (De Standaard 2/12). L'aile wallonne, qui s'était réunie peu auparavant, estimait ne pas pouvoir donner le feu vert à la proposition telle quelle, mais M. Houben menaça de démissionner (La Cité 24-25/12). (S1)

Au PSC de Woluwé-Saint-Pierre, M. Saint-Rémy confirme que des mandataires communaux PSC ont été approchés par la fédération PLP de l'arrondissement de Bruxelles en vue de constituer un front commun des trois partis nationaux pour l'élaboration d'un statut pour Bruxelles ; cette offre a été rejetée.

22/12. Par arrêté royal, le lieutenant-général Vivario est nommé Chef de l'Etat-major général. Cette nomination d'un général unilingue suscite le mécontentement de la presse flamande.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

28/12. Le CCE émet d'initiative un avis sur l'évolution économique en 1970 et sur les perspectives en 1968. Il confirme les avis de février et juillet 1967 sur la programmation économique et les budgets économiques annuels ; il regrette qu'il n'y ait pas de budget économique pour 1968, et que la programmation à moyen terme n'ait toujours pas été soumise au conseil.

29/12. « Les 5 sociétés exploitant un charbonnage en Campine (André Dumont, Beeringen, Helchteren-Zolder et Houthalen, Limbourg-Meuse et la division Winterslag de la Société métallurgique d'Espérance-Longdoz) ont constitué le 29 décembre 1967 une société anonyme dénommée Kempense Steenkolenmijnen établie à Houthalen, à laquelle elles ont fait apport, avec effet rétroactif au 1er janvier 1967, de toutes leurs activités minières et connexes.
Par décision du gouvernement, le programme d'extraction de la nouvelle société a été fixé, pour 1968, à 8.100.000 tonnes nettes de charbon, ce qui représentera environ 55 % de la production belge totale. »
(Information de la Société générale de Banque, Bulletin hebdomadaire du 12/1/1968.)

30/12. Dans un éditorial publié par *La Dernière Heure* et intitulé « 1968, l'année des échéances », M. Vanaudenhove écrit notamment que, si 1967 a été une année dominée par des problèmes économiques et financiers, domaines dans lesquels le gouvernement a accompli d'importantes réalisations, 1968 risque d'être dominée par les problèmes linguistiques et institutionnels. Il rappelle les positions unitaristes du PLP et souligne que le gouvernement a des devoirs en ce sens, dans la mesure où les positions du PLP reflètent celles de la majorité du pays. Il regrette enfin que le référendum n'ait pas été institutionnalisé.

★